



Institut Royal Supérieur de Défense



LA DÉFENSE

SÉCURITÉ & STRATÉGIE N°136
Avril 2018

L'Euromcorps : socle d'une défense européenne intégrée ?

André Dumoulin

Eurocorps : socle d'une défense européenne intégrée ?

Dr. André Dumoulin

Chercheur au Centre d'études de sécurité et défense

Institut Royal Supérieur de Défense
Centre d'Etudes de Sécurité et Défense
30 Avenue de la Renaissance
1000 Bruxelles

ISSN 2295 - 0915

Une version électronique du présent document est disponible et peut être téléchargée gratuitement sur notre site internet : www.irsd.be.

Les vues exprimées dans ce document sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement les positions de l'Institut Royal Supérieur de Défense, de la Défense belge ou celles du gouvernement belge.

Vos questions, remarques ou commentaires relatifs au présent document peuvent être adressés au :

Directeur du Centre d'Etudes de Sécurité et Défense
Institut Royal Supérieur de Défense
30 Avenue de la Renaissance
1000 Bruxelles
ou par courriel à : +IRSD-CESD-SCVD@mil.be

L'auteur



Le Dr. André Dumoulin est chercheur au Centre d'études de sécurité et défense de l'Institut royal supérieur de défense et chargé de cours à l'Université de Liège.

Ses centres d'intérêt sont la sécurité-défense européenne, la politique de défense de la France et les questions de dissuasion nucléaire.

Les vues exprimées dans ce document sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement les positions de l'Institut royal supérieur de défense, de la défense belge ou celles du gouvernement belge.

Executive Summary

This study aims to explore, through the Eurocorps' history, whether the window of opportunity – which opened two years ago with the launching of trial balloons with a view to examining the possibility to make it one of the pioneer elements of a potentially more integrated European defence, but also a tool more specifically dedicated to the Common Security and Defence Policy (CSDP) and, why not, an Operations Headquarters (OHQ) in the service of the EU bodies – is still open, or if it has closed given the current political and geostrategic situation.

This will involve determining the limits, the constraints as well as the opportunities around new ambitions related to the future of the Eurocorps. Beyond the adaptation strategies and the symbolic charge accompanying its creation, it was both a fixing point in the Euro-Atlantic relationship and an increasingly flexible tool used in EU and NATO operations and missions.

This paper will also briefly explore the historical, political, cultural, military, operational and structural elements of the Eurocorps, including its intergovernmental status and the related legal aspects, as well as its interactions with NATO.

Finally, before suggesting some specific recommendations, we will come to a close with a current position which seems to be a wait-and-see attitude adopted following the geopolitical constraints and the lack of political will to move the lines.

Sommaire

Cette étude a pour objet d'examiner, à travers l'histoire de l'Eurocorps, si la fenêtre d'opportunité – qui s'était ouverte il y a deux ans avec le lancement de ballons d'essai en vue d'étudier la possibilité d'en faire l'un des éléments précurseurs d'une potentielle défense européenne plus intégrée, mais aussi un outil plus spécifiquement dédié aux opérations de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) et, pourquoi pas, un quartier général d'opération (OHQ) au service des instances de l'UE – est toujours ouverte ou si elle s'est refermée au vu de la conjoncture politique et géostratégique actuelle.

Il s'agira de déterminer les limites, les contraintes ainsi que les opportunités autour de nouvelles ambitions relatives au futur dudit Corps. Au-delà des stratégies d'adaptation et de la charge symbolique qu'exprime sa création, l'Eurocorps fut à la fois un point de fixation dans le relationnel euro-atlantique qu'un outil de plus en plus flexible au profit d'opérations et missions de l'UE et de l'OTAN.

Seront aussi examinés en résumé les éléments historiques, politiques, culturels, militaires, opérationnels et structurels de l'Eurocorps, y compris son statut intergouvernemental et les aspects juridiques associés, ou encore ses interactions avec l'OTAN.

Enfin, avant de proposer quelques recommandations spécifiques, nous concluons sur une posture actuelle qui semble être celle de l'attente, adoptée en raison des contraintes géopolitiques et de l'absence de volonté politique de faire évoluer le curseur.

Table des matières

L'auteur	i
Executive Summary	iii
Sommaire	v
Table des matières.....	vii
Liste des abréviations et acronymes.....	ix
Introduction.....	1
Partie 1 : Examen des éléments structurant l'Eurocorps	5
1. Aspects historiques.....	5
2. Aspects juridiques et politiques	11
3. Aspects militaires et opérationnels	15
4. Aspects socio-culturels	18
Partie 2 : L'avenir de l'Eurocorps : prises de position politico-militaires ...	25
Conclusion générale	29
Recommandations.....	30
Annexe 1 : Déclaration sur la création d'un corps d'armée franco-allemand à vocation européenne (Conseil franco-allemand de défense et de Sécurité, Sommet de la Rochelle, 22 mai 1992) (extraits)	33

Liste des abréviations et acronymes

AE	Affaires étrangères
AFP	Agence France Presse
BFA	Brigade franco-allemande
CESD	Centre d'études de sécurité et défense
CJTF	Combined Joint Task Force
COMEC	Commandement de l'Eurocorps
CSP	Coopération structurée permanente
ECC	Eurocorps Committee
FFA	Forces françaises d'Allemagne
FRUEO	Forces relevant de l'UEO
GAE	Groupe aérien européen
GFIM	Groupe de forces interarmées multinationales
HRF	High Readiness Force
IRSD	Institut royal supérieur de défense
IRSEM	Institut de recherche stratégique de l'École militaire
LCC	Land Component Command
MOD	Ministère de la Défense
MPCC	Military Planning and Conduct Capability
NRDC-EC	Nato Rapid Deployable Corps-Eurocorps
NRF	Nato Response Force
OHQ	Operation Headquarters
ONU	Organisation des Nations Unies
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
OTAN	Organisation du traité de l'Atlantique nord
PC	Poste de commandement
PESC	Politique étrangère et de sécurité commune
PIB	Produit intérieur brut
PESD	Politique européenne de sécurité et de défense
PSDC	Politique de sécurité et de défense commune
QG	Quartier général
RFA	République fédérale d'Allemagne
SACEUR	Supreme Allied Commander Europe

SIC	Systeme d'information pour le commandement des forces
UE	Union européenne
UEO	Union de l'Europe occidentale

Introduction

L'idée de forces interarmées multinationales permanentes fit florès dans les années 1990, tant du côté de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) que de l'OTAN¹. L'objectif est de mettre sur pied et d'organiser l'entraînement des capacités appropriées qui permettront le déploiement terrestre, maritime ou aérien des unités militaires de l'UEO en vue d'accomplir ces missions. Lors du conseil des ministres des Affaires étrangères et de la Défense de l'UEO au château de Petersberg (Bonn) le 19 juin 1992, en pleine guerre yougoslave, les États membres déclarent être « prêts à mettre à la disposition de l'UEO des unités militaires provenant de tout l'éventail de leurs forces conventionnelles. [...] Les unités militaires proviendront des forces des États membres de l'UEO [...] et seront organisées sur une base multinationale et interarmées ».

Ce que l'on appellera, par la suite les « forces relevant de l'UEO » (FRUEO). Les forces seront progressivement désignées lors de la rencontre de Petersberg : le Corps européen (ou Eurocorps), la force amphibie anglo-néerlandaise, puis la division multinationale Centre. Il en fut de même pour le groupe aérien commun (GAE) francobritannique, de l'Eurofor et de l'Euromarfor (1995), de l'État-major du premier corps germano-néerlandais (1997) et, enfin, de la force amphibie hispano-italienne (1997). D'autres furent par la suite créées dans des configurations différentes.

De son côté, l'OTAN mit sur pied le concept de groupes de forces interarmées multinationales (GFIM), adopté au sommet de l'OTAN de janvier 1994 à Bruxelles, qui visait à disposer de structures flexibles et disponibles, notamment pour des opérations de gestion de crise. L'idée sous-jacente qui guide ces unités multinationales est de favoriser aussi l'intégration européenne comme de faciliter une union politique. « La communauté de destin qui unit la France et l'Allemagne repose en particulier sur un consensus concernant les questions fondamentales stratégiques et de société ».

Les forces multinationales européennes « ont vocation à constituer le creuset des capacités militaires européennes, à la disposition de la Politique étrangère et de sécurité commune (PESC) et de la future politique de défense commune » souligne le ministère français de la Défense dans une réponse au sénateur Xavier de Villepin. « En ce sens, elles s'intègrent bien au système des groupements de forces interarmées multinationales (GFIM) mis en place par l'OTAN pour favoriser la prise en compte de l'identité européenne de défense. Il s'agit de coalitions internationales interarmées de forces et de taille variables, dont la composante permanente se limite à une structure d'état-major ». Le Conseil de l'UEO de Marseille consacra, le 13 novembre 2000, l'inclusion de certaines fonctions de l'UEO dans l'Union européenne, les FRUEO devenant des forces multinationales à la disposition de l'OTAN et de l'UE (PESD puis PSDC).

L'Eurocorps fut considéré par certains analystes comme l'amorce d'une armée européenne, avec une structure de planification, une capacité de décision, une capacité d'action. Pour d'autres, comme feu Éric Remacle, l'Eurocorps a résulté de deux volontés,

¹ Gordon WILSON, *European force structures*, Occasional Papers n°8, ISSWEU, Paris, August 1999.

distinctes mais convergentes, « et d'une structure d'opportunité, à savoir la négociation parallèle du Traité de Maastricht, de la nouvelle stratégie de l'OTAN et de l'ouverture de celle-ci à l'Europe ex-communiste »².

Aussi, l'Eurocorps ne serait « ni le produit d'une intégration politique préexistante, ni l'instrument de naissance d'une Europe politique, il est plutôt un élément d'un kaléidoscope d'intentions et de réalités interreliées de manière non linéaire et fortement contingentes, au sein desquelles la création d'une force multinationale européenne non intégrée à l'OTAN constitue pour les deux gouvernements au pouvoir à ce moment précis un atout dans leur stratégie d'adaptation à leur environnement et le prolongement des représentations de la construction européenne qui sont dominantes parmi les forces politiques et sociales qui soutiennent et influencent ces deux gouvernements »³.

Reste évidemment la forte charge symbolique dès lors que la brigade franco-allemande puis l'Eurocorps furent considérés comme des éléments fondamentaux du rapprochement réconciliateur d'anciens ennemis.

Aujourd'hui, il s'agira de combattre deux simplifications. La première de l'ordre de l'amalgame est de considérer l'Eurocorps comme « l'armée européenne », telle qu'imaginée par le citoyen lambda, pensant le mot « Eurocorps » comme une force armée européenne intégrée ; ce qu'il n'est pas.

La seconde est de continuer à associer dans un même cadre spatial le quartier général de l'Eurocorps à Strasbourg et les forces et unités militaires associées. Ce n'est plus le cas depuis longtemps. La perception a évolué parallèlement à la disparition des divisions au profit des brigades. Le quartier général de l'Eurocorps est au service des missions et opérations de l'UE, de l'OTAN⁴ ou des cinq États membres statutaires ; les forces armées modulables venant d'apports nationaux. Il y a donc découplage entre le QG du Corps européen et les unités qui peuvent y être associées, à la carte, après décision nationale d'engagement. L'affichage a bel et bien changé.

Quant à l'idée de faire de l'Eurocorps un nouveau quartier général statique de niveau OHQ, elle est théoriquement possible d'autant que le Corps européen est réellement multinational avec une « tournante » de commandement (COMEC) tous les deux ans, mais il perdrait alors la souplesse et la réactivité qu'il possède comme état-major apte à gérer un corps de réaction rapide et à être rapidement déployable⁵. De plus, si la Belgique et le Luxembourg semblent soutenir l'idée d'une montée en puissance de l'Eurocorps comme OHQ et comme opportunité du point de vue national, les Français, les Allemands et les Espagnols seraient moins favorables, dès lors qu'ils possèdent leurs propres état-majors

² Éric REMACLE, *L'expérience de l'Union de l'Europe occidentale comme fondement pour une défense européenne intégrée dans l'Union européenne*, Dissertation présentée en vue d'obtenir le titre de Docteur en Sciences politiques, vol. IV, Université libre de Bruxelles, 1995-1996, p. 668.

³ Ibid.

⁴ L'Eurocorps est un des 8 corps multinationaux de l'OTAN. À ce titre, des manœuvres OTAN avec une présence de personnels du QG de l'Eurocorps eut lieu en Norvège en novembre 2017.

⁵ Entretien avec le colonel Jean-Albert LEGROS, colonel (GS) ACOS Engineer, HQ Eurocorps, Strasbourg, 15 janvier 2018. L'actuel commandant allemand de l'Eurocorps est davantage dans un esprit opérationnel (il fut longtemps en Afghanistan) que le précédent commandant de nationalité espagnole.

nationaux multinationalisables (Lille, Paris, Valence, Ulm, Munster), concurrences au bout de cette réticence.

Reste l'OTAN qui, avant décision récente d'en augmenter le nombre au vu de la perception de la menace à l'Est (cf. infra) dispose de huit QG dont 7 déployables rapidement⁶ ; nouvelle posture imposant de nouvelles stratégies de présence des capitales au sein des différents QG, avec de nouvelles priorités en matière de choix des emblèmes.

Aussi, l'avenir de l'Eurocorps sera particulièrement dépendant des priorités des capitales en termes de visibilité internationale tout autant que le choix ou non de le mobiliser.

⁶ Le dernier étant déjà sur zone dans le nord-est de l'Europe.

Partie 1 : Examen des éléments structurant l'Eurocorps

1. Aspects historiques

L'Eurocorps, dont le quartier général est symboliquement situé dans la banlieue de Strasbourg, est né d'une forte volonté politique franco-allemande, conforme aux prescriptions du Traité de l'Élysée du 22 janvier 1963 signé par le Président de la République française, le Général de Gaulle et le Chancelier allemand, Konrad Adenauer. Ce traité de réconciliation visait à renforcer les relations franco-allemandes, les deux pays s'engageant à coopérer notamment en matière de défense, et plus précisément en mettant sur pied des échanges inter-armées et une coopération en matière d'armement.

Mais cette coopération bilatérale en matière de défense n'est devenue réellement effective que dans les années 1980, facilitée par la présence, jusque dans les années 1990, de troupes françaises stationnées en RFA, les Forces Françaises d'Allemagne (FFA). Dès lors, l'activisme de François Mitterrand⁷ et Helmut Kohl est à l'origine de plusieurs unités militaires bi- et multinationales. La première d'entre elles est la Brigade franco-allemande (BFA), créée le 2 octobre 1989 et opérationnelle en 1991. Cette unité mixte était unique au monde. Elle visait à fournir le noyau dur de l'Eurocorps. La BFA constitue aujourd'hui une force d'entrée en premier au service de l'Eurocorps, ainsi que le cœur d'un groupement tactique 1500, unités rapidement déployables envisagées dans le cadre de la PESD/PSDC et dont la structuration fut lancée, sur initiative franco-britannique rejointe par l'Allemagne en 2004 suite à l'opération européenne *Artémis* en République Démocratique du Congo en 2003.

À l'époque, la principale unité multinationale qui pouvait être mise à la disposition de l'UEO fut le corps d'armée européen dont la création fut préparée lors de rencontres franco-allemandes à Paris (juin 1991), Bade Wissee (juillet 1991) puis annoncée par les deux capitales le 16 octobre de la même année. Il est le symbole même de la vocation européenne de la coopération militaire franco-allemande mais également « gage de bonne foi » de la France envers l'Allemagne tout en permettant à Paris de conserver un droit de regard relatif à l'évolution du territoire outre-Rhin en réunification et fortement otanisée⁸. Une ambiguïté apparut à l'époque à savoir que si la France pouvait imaginer l'emploi de l'Eurocorps dans l'unique cadre de l'UEO, les Allemands ne pouvait l'imaginer sous un autre drapeau que celui de l'OTAN. L'échec du projet d'utilisation de l'Eurocorps dans les Balkans sous l'égide de l'UEO fut de la responsabilité des Britanniques mais également des Allemands dans un environnement où l'establishment politico-militaire au sein des officiers de la Bundeswehr étaient extrêmement atlantistes, formation militaire et géopolitique obligent.

⁷ Dans une lettre adressée par François Mitterrand et Helmut Kohl au Premier ministre néerlandais, Ruud Lubbers (alors président en exercice de la Communauté européenne), datée du 4 octobre 1991, nous pouvons lire la notion de « modèle pour une coopération militaire plus étroite entre les États membres de l'UEO » (*Europe Document* n°1738, Bruxelles, 19 octobre 1991).

⁸ Pour davantage de détails, cf. Delphine Deschaux-Baume, *Sociogenèse de l'Eurocorps (1991-2004) : du corps franco-allemand à une armée européenne ?* Mémoire de DEA de science politique, sous la direction d'Olivier Ihl, Institut d'Études Politiques de Grenoble, 2004, pp. 88 et 130-131.

Pour les Allemands, l'Eurocorps devait inciter la France à se rapprocher de l'Alliance atlantique. Pour Berlin, le Corps était donc un outil franco-allemand au service de l'OTAN alors que la France le concevait comme un premier pas vers l'autonomie de l'Europe en matière de défense⁹.

De toute évidence, le Corps européen fut au départ un symbole politique avant d'être un outil militaire¹⁰ et fut considéré comme une réponse au projet de force de réaction rapide de l'OTAN¹¹. Une certaine hostilité des pays les plus atlantistes à l'égard de l'Eurocorps apparut ainsi durant cette période¹² malgré la volonté de mettre en avant l'idée de « pilier européen renforçant le partenariat transatlantique » (Volker Rühle, ministre allemand de la défense) autant qu'« une étape importante dans le processus de construction d'une défense européenne commune » (Léo Delcroix, ministre belge de la Défense)¹³.

L'Eurocorps aurait répondu à une triple logique : « concrétiser opérationnellement les prémices d'une identité européenne de défense issue de l'UEO¹⁴, se doter des moyens de pallier aux incertitudes sur l'avenir de l'OTAN et enfin, de façon plus larvée, tendre vers l'amorce d'un processus de normalisation de la relation France-OTAN »¹⁵.

Le Corps (créé le 22 mai 1992 par décision au Sommet de La Rochelle)¹⁶ s'ouvrit à d'autres pays contributeurs – Belgique (25 juin 1993), Espagne (1er juillet 1994) et Luxembourg (7 mai 1996) –, dès l'instant où les deux pays fondateurs acceptèrent que la force puisse être également à disposition pour des missions de l'Alliance atlantique (accord sur les conditions d'emploi avec le SACEUR de l'OTAN le 21 janvier 1993)¹⁷. Avec

⁹ David HAGLUND, « Who's afraid of Franco-German Military Cooperation ?, *European Security*, Winter 1993, vol. 2 n°4, pp. 612 et sv.

¹⁰ Jacques WALCH, « Le Corps européen comme modèle », dans *Eurokorps. Corps Européen. Strategische Mobilität. Mobilité stratégique*, Propress Verlag, Bonn/Berlin, 1996, p. 10.

¹¹ Cf. Charles COGAN, *Alliés éternels, amis ombrageux. Les États-Unis et la France depuis 1940*, Bruylant, LGDJ, Bruxelles-Paris, 1999, pp. 340 et sv.

¹² Igor MITROFANOFF, « L'Eurocorps : mode d'emploi », dans *Revue de Défense nationale*, Paris, décembre 1992 ; Alain MOYNE-BRESSAND, *Le Corps européen et la sécurité de l'Europe*, Rapport d'information n°845, Assemblée nationale, Paris, 1993, pp. 18-23.

¹³ *Nouvelles atlantiques*, Agence Europe, Bruxelles, 10 novembre 1993.

¹⁴ Cf. André DUMOULIN et Éric REMACLE, *L'Union de l'Europe occidentale. Phénix de la défense européenne*, Bruylant, Bruxelles, 1998.

¹⁵ Delphine DESCHAUX-BEAUME, *De l'Eurocorps à une armée européenne ? Pour une sociologie historique de la politique européenne de sécurité et de défense (1991-2007)*, Thèse de doctorat, Université de Grenoble 2 – Pierre Mendès France, Grenoble, 5 décembre 2008, p.136.

¹⁶ Cf. annexe 1 : Déclaration sur la création d'un corps d'armée franco-allemand à vocation européenne (Conseil franco-allemand de défense et de Sécurité, Sommet de la Rochelle, 22 mai 1992) (extraits).

¹⁷ Il y eut, un moment, la cristallisation de la lutte entre deux projets concurrents, l'atlantisme avec une européanisation de l'OTAN d'un côté et une défense européenne autonome autour de l'UEO de l'autre. Relevons le jeu de la « concurrence » avec la création d'une Force de réaction rapide de l'*Allied Rapid Reaction Force* (ARRC) créée par les Britanniques et les Américains entre 1990 et 1992. (Georges STEIN, « The Euro-Corps and Future European Security Architecture », in *European Security*, vol. 2 n°2, Frank Cass, London, Summer 1993, pp. 200-226). Pour Delphine Deschaux-Beaume, cet accord peut être considéré comme le premier texte à matérialiser une tentative de normalisation de la relation France-OTAN (Delphine Deschaux-Beaume, *De l'Eurocorps à une armée européenne ?* thèse de doctorat, Op.cit., p. 217).

un quartier général à Strasbourg opérationnel depuis le 5 novembre 1993 et des forces blindées et mécanisées associées à cette époque au combat lourd, l'Eurocorps avait une vocation essentiellement terrestre. Relevons qu'à l'époque, l'Allemagne ne disposait toujours pas « d'un état-major indépendant et que par conséquent, les forces assignées à l'Eurocorps devaient être retirées du commandement intégré de l'Alliance ou recevoir un double chapeau opérationnel, ce qui ouvrait la voie à toute une série de problèmes liés à la priorité, la duplication, et la compétition entre les deux structures »¹⁸.

Outre un état-major franco-allemand situé à Strasbourg, le nouveau corps allait inclure la brigade mixte de Müllheim opérationnelle depuis octobre 1990 et deux divisions de chars: l'état-major de la 10ème Panzerdivision de la Bundeswehr (Sigmaringen) et deux brigades mécanisées et la 1ère division blindée française forte de 10.000 hommes dont le PC est à Baden-Baden et dont les différents régiments constitutifs étaient déployés en Sarre et en Rhénanie-Palatinat. La contribution allemande présentait donc une différence de nature par comparaison avec la brigade franco-allemande : vu la modeste taille de celle-ci, Bonn pouvait y affecter quelques effectifs de forces territoriales ne dépendant que de son propre commandement; l'Allemagne devait cette fois puiser une division dans les troupes de la Bundeswehr assignées à l'OTAN.

Ainsi, l'invitation adressée aux autres États de l'UEO pour une participation au corps s'est rapidement concrétisée. En février 1992, à Bonn, tous les pays de l'UEO étaient représentés à une réunion organisée par les Allemands et les Français sur la possibilité d'intégrer d'autres forces européennes à partir du noyau formé par le futur Corps franco-allemand. Déjà, la Belgique, le Luxembourg et l'Espagne avaient annoncé leur intérêt à participer à cette force européenne. Pour y entrer, Bruxelles - tout en postposant durant quelques mois sa décision suite à la restructuration de ses propres forces armées¹⁹ -, avait, préalablement à l'existence d'un lien structurel entre l'Eurocorps et l'UEO, défendu la nécessité d'un double chapeau UEO-OTAN et l'assurance que l'Eurocorps soit une des composantes de l'UEO et non pas son noyau. Des officiers précurseurs provenant des pays les plus intéressés furent également invités à participer aux travaux du premier état-major du corps installé à Strasbourg depuis juillet 1992.

En marge de la réunion du Conseil de l'UEO à Rome le 19 mai 1993, la Belgique, ayant obtenu satisfaction à propos des conditions de participation, annonçait par la voix de son ministre de la Défense, la fourniture prochaine à l'Eurocorps de presque toute sa force terrestre, soit environ 12.000 hommes formant trois brigades (l'équivalent d'une division mécanisée) provenant de Bourg-Leopold (1ère brigade d'infanterie), Marche (7ème) et Spich (17ème brigade). Le 25 juin 1993, le gouvernement belge officialisait cette décision qui constitue « un renversement remarquable d'une orientation stratégique qui a constitué l'épine dorsale discrète mais nécessaire de la construction atlantique en Europe : l'axe Londres-

¹⁸ Jean-Yves HAINE, *L'Eurocorps et les identités européennes de défense : du gage franco-allemand à la promesse européenne*, Les Documents du C2sd, Paris, janvier 2001, p. 40.

¹⁹ Précisons que sur fonds de débat sur la fin de la conscription en Belgique, le général Charlier (chef d'état-major) « proposa que la Belgique se joigne à l'Eurocorps notamment parce que cela lui permettait de sauver, sur le papier du moins, la division blindée de Saive qui aurait été démantelée ». (Jean-Yves HAINE, *Op.cit.*, note 69 page 39).

Bruxelles ». Pour Bruxelles, il était des plus utile d'intégrer à l'époque sa division mécanisée dans un Corps élargi disposant des systèmes d'armes et facilités adéquates²⁰.

Le 10 décembre 1993, l'Espagne annonçait sa participation future à l'Eurocorps en proposant, dans un premier temps, sa 21ème brigade mécanisée, forte de 3.500 hommes, basée à Cerro Muriano, dans la province de Cordoba et qui restera stationnée en Espagne hors crise. En 1998, Madrid mettra à la disposition de l'Eurocorps une division complète.

Enfin, le Luxembourg fut partie prenante à l'Eurocorps avec une compagnie de reconnaissance (éclairage et appui) forte de 120 à 130 hommes.

L'état-major de montée en puissance fut remplacé par l'état-major du Corps le 1er octobre 1993 avec quelque 300 militaires et officiellement inauguré le 5 novembre 1993, avec l'objectif d'une installation opérationnelle complète au 1er octobre 1995, avec des unités allemandes, françaises, belges, espagnoles et luxembourgeoises prêtes. Le calendrier de mise sur pied prévoyait de juillet 1992 à juin 1994, la montée en puissance progressive de l'état-major pluri-national qui fut pleinement opérationnel en juillet 1994, avec un bataillon de 420 hommes (212 Français, 159 Allemands et 49 Belges). Le commandement du Corps s'opéra par rotation biennale au 1er octobre (un général allemand entre 1993 et 1995; français entre 1995 et 1997; belge entre 1997 et 1999, etc.). Plusieurs officiers des pays d'Europe centrale furent également invités à participer à des stages à l'Eurocorps afin de se familiariser avec cet embryon de défense européenne.

Composition détaillée du Corps européen (années 1990)

Nombre d'hommes : ca 50.000 (18.600 Allemands, 10.000 Français, 12.000 Belges, 4.000 Espagnols, 5.000 brigade franco-allemande et 50 Luxembourgeois)

Equipements : 645 chars de combat, 322 véhicules blindés, 518 véhicules de combat d'infanterie, 140 blindés anti-aérien, 280 pièces d'artillerie, 599 lanceurs de missiles anti-chars, 683 blindés de transport et 28 lance-roquettes multiples.

État-major : Strasbourg.

Contribution commune franco-allemande : Brigade franco-allemande de Müllheim.

Contribution française :

- * Une partie de l'état-major du Corps;
- * Une partie du Bataillon de quartier général;
- * Des éléments organiques du Corps comme le 42ème Régiment de Transmissions (Rastaat) et le 10ème Régiment du Génie (Spire);
- * 1ère Division blindée (Baden-Oos);
- * Un élément de soutien : 6ème Régiment du matériel.

Contribution allemande :

- * Une partie de l'état-major du Corps;
- * Une partie du Bataillon de quartier général;

²⁰ Cf. brochure du Ministère belge de la Défense nationale, *L'Eurocorps*, Bruxelles, février 1994, pp. 8-9.

* 10ème Panzerdivision (Sigmaringen) comprenant la 12ème Brigade mécanisée (Amberg) et la 30ème Brigade blindée (Ellwangen).

Contribution belge :

- * Une partie de l'état-major du Corps;
- * Une partie du Bataillon de quartier général;
- * 1ère Division mécanisée à trois brigades mécanisées (1ère, 7ème et 17ème Brigade).

Contribution espagnole :

* 21ème brigade mécanisée (Cerro Muriano) avec le 2ème régiment d'infanterie mécanisée et le 21ème bataillon d'artillerie (La division complète dont relève ladite brigade sera associée à l'Eurocorps en 1998)

Contribution luxembourgeoise :

- * une compagnie de reconnaissance

Officiellement prévu pour être déclaré opérationnel au 1er octobre 1995, l'Eurocorps ne le fut qu'après les manoeuvres *Pegasus 95* organisées du 18 au 30 novembre et qui furent destinées entre autres à évaluer deux systèmes de commandement informatisé qui devaient équiper à terme le Corps européen (il s'agit des systèmes allemand HEROS de Siemens et français SICF de Thomson)²¹. À l'issue de cette manoeuvre, le corps européen fut déclaré officiellement opérationnel le 30 novembre 1995.

Le corps européen comprendra un état-major plurinational à vocation essentiellement terrestre, mais disposant d'une composante air et d'une composante marine faiblement représentée. Il sera placé sous l'autorité d'un Comité commun constitué des chefs d'état-major et des directeurs politiques aux ministères des Affaires étrangères des différents États participants. Ce comité commun servira aussi de verrou national, dans la mesure où les décisions d'engagement de l'ensemble du corps européen exigera l'unanimité, chaque partenaire gardant dès lors la possibilité de reprendre sous contrôle national, tout ou partie des éléments qu'il y a détachés. La procédure mise en place exprime bel et bien l'omniprésence de la souveraineté des pays membres et son caractère intergouvernemental. L'absence d'une véritable autorité de tutelle est un obstacle majeur qui rend théorique le commandement du Chef de Corps : l'engagement de l'Eurocorps exigerait actuellement l'accord d'une quinzaine d'autorités politiques et militaires.

D'autre part, l'initiative va imposer la résolution de nombreux problèmes liés à l'organisation, au fonctionnement, à l'interopérabilité, à la standardisation, au commandement, aux systèmes de commandement, aux langues véhiculaires et au champ d'action. Certaines difficultés apparurent lorsqu'il s'agira d'engager les unités dans des missions lointaines, exigeant souplesse et rapidité, dès lors que ces unités sont composées seulement, pour un peu moins d'un tiers de ses effectifs, de professionnels. Alors que la Belgique et le Luxembourg alignaient des troupes de métier, l'Allemagne disposait d'unités à 60% d'engagés, avec le

²¹ Harald SCHLIEDER, « Le système d'information et de commandement », dans Eurokorps. Corps Européen. Strategische Mobilität. Mobilité stratégique, *Op.cit.* pp. 58-60 ; *Le Monde*, 13 juillet 1994, p. 10 ; Michel CALDAGUES, *Rapport d'information sur le Corps européen*, n°48, Sénat, Paris, 20 octobre 1993, p. 17. Le SICF sera en fin de vie en 2020-2021 et devrait être remplacé par un nouveau système français.

risque d'altérer la capacité de l'Eurocorps à agir lors de missions prolongées et à grande distance ; nonobstant les restrictions allemandes à l'emploi des conscrits hors territoire national.

En juin 1995, des discussions furent ouvertes au sein des états-majors des pays participants à l'Eurocorps à propos de la préaffectation de forces légères d'intervention provenant d'unités d'États membres de l'UEO mais ne participant pas au Corps européen. Sans être, en temps normal, subordonnées au Corps européen, ces unités (génie, para-commandos) s'entraîneront avec lui pour pouvoir l'accompagner dans des opérations spécifiques. Au plan matériel, les capacités d'intervention extérieure seront facilitées par l'adoption du système de poste de commandement "Harpon" aérotransportable et raccordé au système satellitaire français *Syracuse*.

Pour le court terme, le corps franco-allemand, maintenant élargi, sera complémentaire à ceux de l'OTAN et ne devrait intervenir qu'en cas de crise de faible ampleur et éventuellement pour des missions hors-zone, avec la possibilité d'une participation de la *Bundeswehr* suite à l'ordonnance de la Cour constitutionnelle fédérale de Karlsruhe du 12 juillet 1994, sous réserve d'une approbation préalable à la majorité simple du Bundestag, au cas par cas. Outre les missions sous le « chapeau » de l'UEO pour le compte de l'Union européenne (en attendant la PESD de l'UE), l'Eurocorps pouvait être placé sous commandement opérationnel de l'OTAN, dans la zone OTAN si l'Alliance est menacée²².

Néanmoins, l'Eurocorps a pu apparaître comme une amorce d'armée européenne, avec une structure, une capacité de décision, une capacité d'action, comme un instrument au service d'une « souveraineté supranationale » européenne encore dans les limbes. Il pouvait aussi devenir une structure ouverte éventuellement à d'autres unités étrangères, selon les opérations envisagées. En effet, pour des raisons budgétaires, d'une part, et en fonction de la spécificité de chaque mission, d'autre part, la flexibilité et la modularisation devaient être facilitées : le « prélèvement » de modules de forces soit de l'OTAN, soit d'autres États non membres de l'UEO/UE fut tout à fait imaginable à terme.

L'état-major de l'Eurocorps compte actuellement environ 1.000 militaires, la majorité d'entre eux étant issue des cinq pays fondateurs. Le Corps européen constitue aujourd'hui une *High Readiness Force* (HRF) labellisée par l'OTAN et pouvant être mise à disposition de l'UE ou de l'OTAN. Il compte au sein de son état-major des officiers de liaison issus de divers pays occidentaux²³. Il est chapeauté par un Comité commun composé des chefs d'état-major des armées nationales participantes (sauf pour le Luxembourg qui ne compte aucun général) et des diplomates concernés. Ils se réunissent deux fois par an dans la capitale de la « nation secrétaire », en l'occurrence, en 2018, en Belgique/Luxembourg. Existe également un "*Eurocorps Committee*" (ECC) qui est l'interface entre le Comité commun et le QG de l'Eurocorps. D'autres groupes²⁴ se réunissent dont celui, « stratégique » deux fois par an pour

²² Cette dernière option signifie que la France - alors hors du commandement intégré - participera, avec voix délibérative, au Comité militaire de l'organisation alliée, qui réunit les chefs d'état-major des armées des pays membres de l'OTAN.

²³ Pays-Bas, Italie, Royaume-Uni, Autriche, Finlande. Ces pays tiers se sont retirés.

²⁴ Transmissions, budget, logistique,

la gestion du personnel et la distribution des postes²⁵. Comme toutes structures multinationales, elles contiennent autant d'opportunités que de chausse-trappes²⁶.

2. Aspects juridiques et politiques

Sur le plan juridique, l'Eurocorps n'est pas directement associée à l'Union Européenne (*cf.* introduction) malgré sa sémantique. Dans le cadre de la PSDC comme dans celui de l'OTAN, les États-membres mettent à disposition de l'organisation internationale des forces, mais en gardent le contrôle. Il ne se produit aucune déléation de souveraineté en la matière. Dès lors, l'Eurocorps est amené à intervenir tant dans le cadre de la PSDC que de l'OTAN. Le rapport de La Rochelle du 22 mai 1992, acte fondateur de l'Eurocorps, définit celui-ci comme un corps d'armée multinational européen, indépendant des structures militaires intégrées de l'OTAN.

En outre, la Déclaration de Petersberg, adoptée dans le cadre de l'UEO le 19 juin 1992, définit le rôle joué par les pays de l'Union européenne en matière de défense (Tâches ou missions dites de Petersberg²⁷). S'appuyant sur cette déclaration, les États membres de l'Eurocorps décidèrent, le 19 mai 1993, à Rome, de mettre l'Eurocorps au service de l'Union. Le 29 mai 1999, lors du Sommet franco-allemand de Toulouse, la France et l'Allemagne suggèrent de mettre l'Eurocorps à la disposition de l'Union européenne en tant que force d'intervention rapide apte à réagir en cas de crise, proposition acceptée par les États-membres de l'UE lors du sommet de Cologne des 3 et 4 juin 1999 qui marque aussi la naissance de la PESD. Le Conseil des ministres de l'UEO des 22-23 novembre 1999 s'est félicité « de l'intention des pays membres du Corps européen de l'adapter au nouvel environnement stratégique et d'en faire à l'avenir un Corps de réaction rapide européen ».

L'Eurocorps constitua d'ailleurs l'une des Euroforces recensées dans le catalogue capacitaire d'Helsinki (*Helsinki Headline Goal*) de décembre 1999. L'Eurocorps est également disponible pour l'Alliance atlantique si nécessaire en vertu de l'accord SACEUR du 21 janvier 1993 qui précise les conditions d'emploi de cette unité dans le cadre otanien, les compétences pour la planification des engagements, les questions d'affectation sous le commandement en chef de l'OTAN et les responsabilités et les relations entre le commandant en chef de l'OTAN et le commandant de l'Eurocorps sous commandement en chef de l'OTAN et le commandant de l'Eurocorps en temps de paix.

²⁵ Le 20 avril 2016, eut lieu une réunion importante (*Allocation conference*) car la Belgique avait décidé de réduire sa participation dans tous les états-majors multinationaux de manière linéaire. Un des messages fut de proposer l'ouverture de l'Eurocorps à d'autres possibles États nations-cadres. Les seules nations « non-cadres » présentes lors de ladite conférence étaient la Finlande, la République tchèque et l'Autriche qui ont souhaité être informés de l'évolution de l'Eurocorps.

²⁶ Delphine RESTEIGNE, *Le militaire en opérations multinationales. Regards croisés en Afghanistan, en Bosnie, au Liban*, Bruylant, Bruxelles, 2012 ; Yves BOYER, « Les opérations en coalition. Modes d'organisation et dangers cachés », dans *Annuaire français de relations internationales 2005*, Bruylant, Bruxelles, 2005 ; « Armées et Nations », dans *Hérodote*, n°116, Paris, 1/2005 ; Alain DE NEVE et Raphaël MATHIEU, *Les armées d'Europe face aux défis capacitaires et technologiques*, Bruylant, Bruxelles, 2005.

²⁷ À savoir les missions humanitaires et d'évacuation de ressortissants, les missions de maintien de la paix et les missions de forces de combat pour la gestion des crises, y compris les opérations de rétablissement de la paix.

Il fut acquis à cette époque « que les forces relevantes de l'UEO pouvaient être utilisées pour des opérations de l'OTAN, si les États membres de l'UEO en décident ainsi »²⁸.

Le 3 septembre 2002, les pays participants de l'Eurocorps²⁹ ont signé un nouvel accord technique avec SACEUR et les pays membres de l'OTAN. Fin décembre de la même année, après évaluation par l'OTAN, le QG du Corps de réaction rapide européen devint l'un des six états-majors de réaction rapide de l'OTAN du moment sous l'appellation *NRDC-EC : Nato Rapid Deployable Corps-Eurocorps*. Relevons que l'association entre l'Eurocorps et l'OTAN permet aussi d'éviter audit Corps d'être sous-utilisé³⁰ et de préserver sa pérennité.

Aujourd'hui, l'Eurocorps accueille par épisodes mais en très faible nombre (2 unités sauf pour les Polonais) des militaires grecs, turcs, polonais, roumains et italiens en tant que nations associées contributrices. Relevons que la décision polonaise du 28 mars 2017 de renoncer ou réduire sa participation³¹ à l'Eurocorps forte de 120 hommes et de renoncer ainsi à être « nation cadre » pour des motifs politiques (pro-OTAN suite à la perception d'une menace russe et politique eurosceptique³² du nouveau gouvernement de 2015³³) pourrait cependant encore évoluer vers un retour à l'état premier depuis la démission forcée récente des ministres des AE, et de la DN, Antoni Macierewicz.

Quant à l'élargissement de l'Eurocorps encore à d'autres États, il pourrait s'avérer préjudiciable à l'efficacité opérationnelle si lesdits États n'étaient membres que d'une des deux organisations de référence (UE et OTAN)³⁴. Précisons enfin que les 7 à 10 postes au sein du QG pour les Américains n'ont jamais été honorés par Washington car le Traité de

²⁸ Fabian TERPAN, *La politique étrangère, de sécurité et de défense de l'Union européenne*, La Documentation française, Paris, 2010, p. 97. « En retour, la possibilité de l'UEO d'utiliser les Groupes de forces interarmées multinationales (GFIM) de l'OTAN, notamment les quartiers généraux, est admises par les chefs d'Etat et de gouvernement lors eu sommet atlantique de Bruxelles (janvier 1994) » (Idem). À propos des GFIM (CJTF), cf. André DUMOULIN, « Les forces combinées interarmées », dans *Revue de Défense nationale*, Paris, novembre 1994 ; *L'identité européenne de sécurité et de défense*, colloque à Madrid, Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale, 4-6 mai 1998.

²⁹ Il s'agissait de permettre à tous les pays membres de l'OTAN de pouvoir participer, sous statut particulier de nation associée et de manière volontaire, aux activités de l'Eurocorps. C'était aussi une condition à la certification OTAN de l'outil Eurocorps, processus favorablement accueilli par les militaires puisqu'elle permet une mise à niveau et des formations spécifiques. Comme nations associées, la Grèce et la Turquie envoyèrent pour la première fois quelques militaires en septembre 2002, la Pologne et l'Italie en 2009. La Pologne déposa sa candidature comme devenir nation cadre en décembre 2011 et un accord d'accession de la Pologne à ce statut fut signé le 1^{er} septembre 2014. Mais le nouveau gouvernement (Pis) repoussa l'adhésion comme nation-cadre de 2016 à 2017.

³⁰ Entretien à l'ULg avec le général Guy Buchsenschmidt, ancien Former Eurocorps Commander, 6 mars 2018.

³¹ Varsovie a annoncé son retrait de l'Eurocorps d'ici 2020 (les militaires polonais sont encore engagés à la préparation de la NRF 2020 dans le cadre de l'Eurocorps) avec maintien d'une trentaine de personnes après 2020 (données janvier 2018). Relevons que les militaires polonais eux-mêmes en poste à l'Eurocorps seraient favorables au maintien de leur présence (Entretien avec le colonel Jean-Albert LEGROS, Op.cit. ; AFP, 28 mars 2017).

³² Cf. Marcin Zaborowski, *Poland and European Defence Integration*, Policy Brief, European Council on Foreign Relations, Paris, 25 January 2018, pp. 11

³³ Nicolas Gros-Verheyde, « La Pologne peut-elle faire partie du noyau dur de la défense européenne ? », www.bruxelles2.eu, 20 novembre 2017.

³⁴ Entretien avec le colonel Jean-Albert LEGROS, Op.cit.

Strasbourg irait à l'encontre de la politique américaine sur la protection juridique de leurs militaires en pays hôte³⁵ moins favorable par exemple qu'au QG de Lille. Reste que les forces américaines ont décidé de participer de manière conséquente à des exercices organisés par la cellule génie de l'Eurocorps³⁶ en 2016 et 2018 ; étant particulièrement intéressées par les retours d'expérience.

Du point de vue géopolitique, la multinationalisation via l'Eurocorps crée des solidarités politiques et alimente l'écheveau des liens entre États alliés, consolide indirectement autant la structure de la PSDC que celle autour de l'Alliance. Actuellement, « il n'y aurait pas de tropisme particulier de l'Eurocorps d'une organisation au détriment de l'autre »³⁷. Elle permet aussi à de petits pays comme la Belgique et le Luxembourg de disposer de plus de visibilité que dans l'espace strictement national et de pouvoir "injecter" leurs préférences politiques et leur propre lecture géopolitique des espaces d'intervention concernés lors des différents paliers de la négociation entre États membres.

À l'époque, pour certains observateurs, l'Eurocorps – comme les autres corps multinationaux (Eurofor et Euromarfor) - n'a jamais totalement trouvé sa place dans le dispositif de l'Union européenne, ni dans le dispositif euro-atlantique d'ailleurs. Ils ne sont notamment pas le corps « d'entrée en premier » quand on déclenche une mission ou opération européenne. Sauf volonté spécifique d'un État membre, ils restent largement inemployés.

Actuellement, pour d'autres observateurs³⁸, l'Eurocorps fut néanmoins participants à plusieurs opérations et un premier exercice de l'Eurocorps dans le domaine de l'entrée en premier date bel et bien de 1996 avec l'exercice CRISEX (Lanzarote, Canaries).

Reste la Cour des comptes (française) qui rendit, début 2011, un rapport assez sévère au sujet de la participation française aux corps multinationaux³⁹. La question de « leur suppression doit être posée », affirmait le rapport qui n'est pas le premier de l'institution sur ce sujet. Pour les auditeurs, l'impact de ces corps n'est pas prouvé et ces corps sont sous-employés. « L'Eurocorps, et sa force subordonnée, la brigade franco-allemande, n'ont guère été mobilisés jusqu'à maintenant. Il n'a pas connu d'engagement depuis six ans, c'est-à-dire depuis l'intervention en Afghanistan en 2004 ». Le bilan de la brigade franco-allemande « n'est guère meilleur [...] Cette brigade a fourni le cœur combattant d'un groupement tactique de l'Union européenne en 2008, puis elle a défilé sur les Champs-Élysées le 14 juillet 2009. Elle a participé au tour d'alerte de l'Eurocorps en 2010 et probablement, la question étant encore à l'étude, à son engagement en Afghanistan en 2012. »

« Leur création (NDLR : unités multinationales) a répondu, pour chacune d'entre elles, à une situation particulière et à des perspectives purement nationales. Créées par traité,

³⁵ Accord relatif aux tâches, au statut et aux privilèges et immunités de la mission (SOFA).

³⁶ Par exemple, la cellule génie de l'Eurocorps a mobilisé quelques 300 militaires pour un exercice international impliquant les 5 nations-cadres à Münchsmünster (All.) en 2014 (explosifs, décontamination, météo). (*DBriefing*, DGC, Ministère belge de la défense, octobre 2014, p. 7).

³⁷ Entretien avec le colonel Jean-Albert LEGROS, Op.cit.

³⁸ Entretien à l'ULg avec le général major belge Pierre Gérard, Deputy Commander HQ Eurocorps, 2 mars 2018.

³⁹ « La participation de la France aux corps militaires européens permanents », Cour des comptes, rapport public annuel 2011, février 2011.

leur statut n'est pas uniforme, et leur fonctionnement, comme la décision de les employer, sont régis par la règle du consensus. Ce qui signifie qu'un seul des États membres peut bloquer n'importe quelle décision, ce dont, dans la pratique, les États ne se privent pas ». « Le modèle retenu lors de la création, échelonnée dans le temps, de ces différents corps militaires internationaux permanents, ne correspond plus aux données actuelles qui caractérisent la coopération ou les opérations militaires internationales au niveau européen, qu'il s'agisse de leur conception, de leur organisation ou de leur réalisation »⁴⁰.

Si la Cour des comptes française a par trop noirci le tableau, il a cependant mis le doigt sur un problème récurrent et primordial pour l'Union européenne : d'un côté, des forces sans réalité concrète et avec un processus de décision « bloquant » ; de l'autre, un état-major européen sans forces ; les deux n'étant pas reliés. « La mise en place de (l'état-major de l'UE), postérieure à la création des forces, n'a pas comporté de lien institutionnel avec elles. La décision du cadre d'emploi de chaque force (OTAN, UE, ONU, OSCE) reste donc exclusivement nationale ».

Reste qu'une certaine évolution a, en effet, commencé à voir le jour au cours des années 2010. L'Eurocorps a ainsi signé une lettre d'intention avec l'état-major de l'Union européenne le 18 janvier 2016, avec comme objectif d'améliorer l'échange d'informations, la mutualisation de la formation et de l'entraînement, de renforcer l'efficacité de la réaction en cas de crise et, à long terme, d'intégrer l'Eurocorps dans les opérations de gestion de crise de l'UE⁴¹.

Ladite lettre prévoit des sphères de coopération dans et en dehors du domaine des missions de la PSDC et de l'UE, y compris la production plus accélérée de documents techniques en cas d'opérations type *Battlegroups*⁴². Les liens avec le CMUE sont, quant à eux, seulement protocolaires mais ceux avec l'EMUE et le Shape⁴³ sont plus opérationnels et techniques (coordination, appui, aide à la planification) avec des réunions de travail et des échanges réguliers d'informations.

Les ministres italiens de la Défense, Roberta Pinotti, et des Affaires étrangères, Paolo Gentiloni avaient appelé d'ailleurs, en août 2016, dans une tribune publiée par les quotidiens *Le Monde* et la *Repubblica*, à développer une « force européenne multinationale, avec des fonctions et un mandat établis conjointement, dotée d'une structure de commandement et de mécanismes décisionnels et budgétaires communs ».

Cette force serait à disposition de l'Union européenne pour ses opérations militaires de stabilisation menée au titre de la PSDC, mais aussi de l'OTAN ou des Nations Unies⁴⁴. Dans

⁴⁰ Ibidem.

⁴¹ Une deuxième réunion eut lieu en janvier 2018.

⁴² Un *Battlegroups* est un réservoir de forces rapidement déployables, avec un état-major de commandement opérationnel, avec des éléments précurseurs, et le soutien logistique. Il doit être déployable en 5-10 jours dans un rayon de 6.000 km autour de Bruxelles. La durée de l'intervention est prévue pour 30 jours avec une extension jusqu'à 120 jours. Il est également un état-major de force capable de planifier et conduire des opérations interarmées.

⁴³ Et les QG de Brunssum, Naples et Izmir.

⁴⁴ Paolo GENTILONI et Roberta PINOTTI, « L'Italie appelle à un Schengen de la défense », *Le Monde*, 10 août 2016.

leurs conclusions (novembre 2016), les ministres de la Défense de l'UE se « félicitent » de la contribution de ces unités, Eurocorps et Eurogendfor notamment. Et ils encouragent les États membres à renforcer la coopération (...) avec l'UE. Ils s'engagent à « réfléchir au moyen d'utiliser au mieux, selon un système de rotation, les quartiers généraux nationaux ou multinationaux déployables mis à la disposition de l'UE, en mettant particulièrement l'accent sur la formation, l'encadrement et le conseil »⁴⁵.

Et pour complexifier le tout, dans le document de programme de la nouvelle coalition politique (CDU, CSU, SPD) du 7 février 2018, il y est écrit que l'Allemagne veut disposer d'un « quartier général européen bien équipé pour conduire les missions civiles et militaires ».

3. Aspects militaires et opérationnels

L'Eurocorps est entraîné pour accomplir des missions d'aide humanitaire et d'assistance aux populations victimes d'une catastrophe naturelle ou d'agressions, des opérations de restauration de la paix ou de maintien de la paix dans le cadre de l'ONU et de l'OSCE et enfin de combats de haute intensité (défense collective)⁴⁶.

Le 22 novembre 1999, les nations participantes de l'Eurocorps ont défini les modalités de transformation du Corps en corps de réaction rapide à la disposition de l'UE et de l'OTAN (dit « Rapport de Luxembourg »). L'Eurocorps peut désormais intervenir comme Quartier Général multinational (OHQ) pour des opérations de gestion de crise.

À cet effet, l'état-major du Corps européen participe à de nombreux exercices dans le but de renforcer sa capacité opérationnelle ou de nouvelles structures comme, par exemple, lors des exercices CRISEX, des exercices « article 5 sous l'appellation « *Pegasus* »⁴⁷, les exercices de gestion de crise « *Cobra* » en 1997, 2001 et 2003 dans le sud de l'Espagne⁴⁸, l'exercice « *Steadfast Jaguar 06* » sur les îles du Cap Vert en 2006, « *Joint Spirit* » à Strasbourg fin 2013⁴⁹ ou en Norvège dans le cadre de l'OTAN⁵⁰.

Depuis sa création, il a d'ailleurs mené à bien diverses missions tant pour le compte de l'UE que pour celui de l'OTAN.

Ainsi, en 1998, il a eu pour mission de renforcer le QG de la SFOR en Bosnie-Herzégovine (sous commandement OTAN)⁵¹ avant de devenir, en l'an 2000, le noyau du QG

⁴⁵ Conclusions du Conseil des Affaires étrangères de l'UE sur « la mise en œuvre de la stratégie globale de l'UE dans le domaine de la sécurité et de la défense », Document 14149/16, §16c, Bruxelles, 14 novembre 2016.

⁴⁶ Fiche d'acteur, L'Eurocorps, www.irenees.net (consulter le 6 juin 2017).

⁴⁷ « Un modèle pour l'Europe. Corps européen : exercice Pegasus 95 », dans *Armées d'aujourd'hui* n°207, Ministère français de la défense, Paris, 2/1996, pp. 27-29.

⁴⁸ « Opération Cobra », dans *Vox*, Ministère belge de la Défense, Bruxelles, juillet 1997 et 2001/12.

⁴⁹ Afin d'acquérir une compétence de commandement interarmées (air, marine, forces spéciales).

⁵⁰ Exercice CPX avec simulation informatique niveau article 5. Soixante personnels de l'Eurocorps furent engagés pour jouer le rôle d'un QG de corps d'armée (interaction avec le LCC Izmir OTAN qui domine et qui gère aussi le QG aérien et le QG marine).

⁵¹ Les militaires de l'Eurocorps y représentaient environ 37% des forces (Ibid).

de la KFOR au Kosovo (KFOR III, mars-octobre 2000)⁵² à Pristina et Skopje sous commandement du général de corps d'armée espagnol Juan Ortuño-Such.

Du 9 août 2004 au 11 février 2005, l'État-major de l'Eurocorps a pris le commandement de la 6ème Force Internationale d'Assistance à la Sécurité (ISAF VI) avec 450 personnels en Afghanistan, sous mandat de l'ONU et sous commandement de l'OTAN. Sa mission consistait à porter assistance au gouvernement afghan afin de restaurer la stabilité du pays, et sécuriser plus particulièrement les premières élections dans le pays en 2004 depuis la chute du régime des Talibans. Le commandement le fut sous l'autorité du général de corps d'armée français Jean-Louis Py.

Du 1^{er} juillet 2006 jusqu'au 10 janvier 2007, le Quartier général du Corps européen a fourni la composante terrestre de la *Force de réaction 7 de l'OTAN* (NRF 7)⁵³ avec un exercice au Cap Vert et du 1^{er} juillet 2010 jusqu'au 10 janvier 2011, le QG fournira à nouveau des éléments pour la composante terrestre de la *Force de réaction 15 de l'OTAN* (NRF 15) en 2010.

De janvier 2012 à janvier 2013, 50 % du personnel du Corps européen fut engagé à Kaboul (général de corps d'armée français Olivier de Bavinchove) dans les structures de conduite des opérations en Afghanistan, au sein des états-majors de l'ISAF⁵⁴.

Durant le deuxième semestre de 2015, le Corps européen reçu mandat avec 57 soldats pour conduire la mission de l'Union européenne EUTM au Mali. Ce fut la première fois que l'état-major de l'Eurocorps était engagé dans une mission sous l'égide de l'UE ! Le chef adjoint d'état-major pour les opérations de l'Eurocorps – le général allemand Franz Xaver Pfrengle – et une partie de l'état-major prirent ainsi, en juillet 2015, le commandement de la mission EUTM Mali, de formation de l'armée malienne⁵⁵. L'Eurocorps forme alors le noyau-clé du commandement de l'EUTM Mali (qui compte 570 militaires issus de plus de 20 pays européens)⁵⁶.

Le 1^{er} juillet 2016, il prend l'astreinte d'alerte, pour six mois, de la force de réaction rapide de l'Union européenne (*battlegroups*) pour constituer le quartier général de force en cas de déploiement. Au même moment, le second de l'Eurocorps, le général français Éric Hautecloque-Raysz, prend le commandement de la mission EUTM RCA en Centrafrique (70

⁵² 350 militaires issus de l'Eurocorps.

⁵³ *Euro gazette*, n°102, Eurocorps magazine, Strasbourg, April and September 2006. Précisons qu'à l'issue de chaque exercice, une cellule de la branche G7 de l'Eurocorps établit un rapport circonstancié qui est transmis au *Command Group*, pour être ensuite transmis aux nations cadre et au *Land Command* IZMIR qui coiffe « techniquement » les QG de Corps d'armée affiliés à l'OTAN.

⁵⁴ Environ 50 % de l'état-major a été déployé et a occupé des fonctions de tous ordres, principalement au sein du commandement interallié de la FIAS (*ISAF Joint Command - IJC*), chargé de conduire les opérations tactiques.

⁵⁵ Franz PFRENGLE, « Eurocorps – a force for the European Union », dans *The European Security and Defence Union*, n°34, ProPress Publishing Group, Brussels, 2016, pp. 22-23.

⁵⁶ Les Allemands se sont concentrés sur le Mali et la mission ONU dès lors que Berlin est candidat pour 2020 comme membre non permanent du Conseil de sécurité (Entretien à l'ULg avec le général major belge Pierre Gérard, Deputy Commander HQ Eurocorps, 2 mars 2018).

personnels)⁵⁷ dont le Conseil de l'UE a approuvé la mise en place le 19 avril 2016. Il sera remplacé par le général belge Herman Ruys (janvier-juillet 2017) puis par le général espagnol Fernando Garcia Blázquez jusqu'en janvier 2018.

L'implication de l'Eurocorps fut décidée rapidement par les nations-cadres, la localisation géographique de la mission étant particulièrement en phase avec le savoir-faire africain des pays engagés.

Au premier semestre 2017, l'Eurocorps prit à nouveau une prise d'alerte *battlegroups* (GT-1500). Les prises d'alertes successives ont permis d'établir des procédures standardisées, une structure type et les concepts associés à ce type de mission (commandement, soutien, communications)⁵⁸.

L'Eurocorps assumera en 2020 une nouvelle période NRF-OTAN comme commandement de la composante terre⁵⁹.

Précisons que le 27 novembre 2014, le Comité commun a approuvé le « Concept d'emploi » (CoE)⁶⁰ afin d'accentuer l'employabilité de l'Eurocorps (modularité) en prévoyant aussi une variété de rôles possibles pour le quartier général de l'Eurocorps :

*Poste de commandement (PC) de force ou de mission au profit de l'UE via les *Battlegroups* ;

*PC de Corps d'Armée dans le cadre de la défense collective ;

*PC de Corps de réaction rapide (NATO HRF) ;

*PC de composante terrestre (LCC HQ) dans le cadre de la NATO Response Force ;

*PC au profit de missions EUTM de l'UE ;

*Conseil et assistance, expertise et formation (panel d'experts) ;

*Modules *ad-hoc* pour soutenir d'autres QG ou états-majors.

« L'ambition la plus forte en termes de capacité est de pouvoir articuler les différentes composantes (Joint Task Force) »⁶¹. L'objectif pour le futur pourrait être de « développer un concept d'entraînement permettant de faire face à tous les rôles possibles (formation, maintien de la paix, NRF, etc.) en fixant pour chacun un cycle spécifique d'entraînement »⁶².

⁵⁷ À savoir 30 instructeurs français, suédois et belges, une vingtaine de formateurs pour le conseil stratégique et 20 autres pour la formation des officiers et sous-officiers. Cf. aussi https://eeas.europa.eu/csdp-missions-operations/eutm-rca/23875/eurocorps-will-maintain-its-effort-support-eu-missions_fr

⁵⁸ Major Sommers (OF-3) BEL Army Eurocorps HQ.

⁵⁹ Préparation en 2018, certification en 2019, mise en alerte en 2020.

⁶⁰ Diffusion restreinte.

⁶¹ Entretien à l'ULg avec le général major belge Pierre Gérard, Deputy Commander HQ Eurocorps, 2 mars 2018.

⁶² Ibid.

Le quartier général (QG) du corps, est installé au *quartier Aubert de Vincelles*, au Neuhof, à Strasbourg. Il a aussi occupé, temporairement, l'immeuble du n° 7 quai Sturm près du Tribunal. Son centre des télécommunications et de l'informatique occupe le site *Médard* construit en 1999, près du *quartier Aubert de Vincelles*. Le quartier général est composé des unités suivantes :

*Un *groupe de commandement*, composé du général commandant⁶³, du général adjoint, du chef d'état-major, des 3 sous chefs d'état-major, les représentations air et marine (2 ou 3 personnels comme fonction de liaison)⁶⁴, les conseillers juridiques, le bureau de presse et de relations publiques, un conseiller médical et un conseiller politique (celui-ci seulement pendant les engagements).

*Un *état-major* d'environ 350 personnes. Cet état-major inclut également des officiers grecs, italiens, polonais et turcs (pays tiers).

*Une *brigade multinationale d'appui au commandement* (MNCS Bde) est également localisée à Strasbourg. Cette brigade est subordonnée au quartier général du corps. Elle fournit l'appui et les équipements lors des déploiements. La brigade dispose d'unités mises à la disposition par les nations sur une base de cas par cas.

*La brigade comprend aussi un état-major spécifique (permanent) de 35 militaires, installé rue de Solignac à Strasbourg.

*Un *bataillon de quartier général* (subordonné à la MNCS Bde) fournit au quartier général la protection, les moyens de transport, l'alimentation, etc. Ce bataillon permanent de 500 militaires peut être renforcé significativement en cas d'engagement. Il est caserné au *quartier Lizé*, au Neuhof, à Strasbourg⁶⁵.

4. Aspects socio-culturels

Si l'Eurocorps a jusqu'ici été engagé dans un cadre atlantique plutôt que dans le cadre de la PSDC, force est toutefois de constater qu'il offre un laboratoire riche d'expérience dans

⁶³ Général de corps d'armée Helmut Willmann : 1993–1996 (Allemagne)
Général de corps d'armée Pierre Forterre : 1996–1997 (France)
Lieutenant-général Léo Van Den Bosch : 1997–1999 (Belgique)
Général de corps d'armée Juan Ortuño-Such : 1999–2001 (Espagne)
Général de corps d'armée Holger Kammerhoff : 2001–2003 (Allemagne)
Général de corps d'armée Jean-Louis Py : 2003–2005 (France)
Lieutenant-général Charles-Henri Delcour : 2005–2007 (Belgique)
Général de corps d'armée Pedro Pitarch : 2007–2009 (Espagne)
Général de corps d'armée Hans-Lothar Domröse : 2009–2011 (Allemagne)
Général de corps d'armée Olivier de Bavinchove : 2011–2013 (France)
Lieutenant-général Guy Buchsenschmidt : 2013–2015 (Belgique)
Général de corps d'armée Alfredo Ramirez Fernandez : 2015–2017 (Espagne)
Général de corps d'armée Jürgen Weigt : depuis le 8 septembre 2017 (Allemagne)

⁶⁴ Ces personnels sont appelés en cas d'exercices (ex : NRF) avec la difficulté que ce sont pas toujours les mêmes identités.

⁶⁵ Cf. www.eurocorps.org.

la perspective d'une défense européenne commune, et que son intervention en Afghanistan en a fait un état-major européen de réaction rapide de premier plan, au service de la PSDC comme de l'Alliance. Selon Delphine Deschaux-Beaume, l'Eurocorps a probablement rendu la construction d'une défense européenne palpable pour les opinions publiques à travers ses défilés (comme celui du 14 juillet 1994 sur les Champs-Élysées)⁶⁶.

On ne peut cependant isoler la question culturelle de l'Eurocorps de celle des valeurs autour de la PESD/PSDC et de l'enculturation otanienne. La culture de la PESD/PSDC doit être examinée à la fois en termes politiques et sociologiques. L'influence des élites⁶⁷, le jeu des opinions publiques, la formation académique (entre Collège européen de sécurité et de défense et « l'Erasmus militaire »⁶⁸) et « l'esprit de défense européen », « la culture de sécurité européenne » sont les nouveaux champs complexes dont il faut tenir compte pour appréhender cette politique sectorielle de l'Union européenne. L'identitaire collectif deviendrait un élément porteur du rapport entre l'individu, les groupes et l'institutionnel dans le processus d'intégration⁶⁹ européenne.

Les différents socles à géométrie variable et en interaction structurant la politique européenne reposent autant sur le contrôle des États dans le champ intergouvernemental, les cultures nationales de sécurité⁷⁰ que sur des processus d'eupéanisation-« bruxellisation » de la Défense.

Différentes écoles politiques et sociologiques se sont penchées sur ces aspects particuliers auparavant délaissés au profit d'une multitude d'ouvrages souvent empirico-descriptifs sur la PESD/PSDC. Le caractère spécifique de cette politique sectorielle de l'Union, son fonctionnement particulier entre intergouvernementalisme et « communautarisme » via certains aspects civils de la PESD expliquerait, selon Antoine

⁶⁶ *Le Monde*, 14 juillet 1994 ; *Le Soir*, 13 juillet 1994 ; *Le Point*, 9 juillet 1994 ; *Le Figaro*, 13 juillet 1994.

⁶⁷ Cf. Samuel FAURE, *Défense européenne. Emergence d'une culture stratégique commune*, Athéna Editions, Outremont, 2016, « Profession : Europe ? La gestion infranationale des affaires européennes », (dossier), dans *Politique européenne*, n°57, L'Harmattan, Paris, 2017 ; Didier GEORGAKAKIS (dir.), *Le champ de l'eurocratie. Une sociologie politique du personnel de l'UE*, Economica, Bruxelles, 2012 ; Frédéric MÉRAND, Mathias BONEU et Samuel FAURE, « Les acteurs spécialisés : l'opinion des praticiens de la PESD », dans André Dumoulin et Philippe Manigart (dir.), *Opinions publiques et Politique européenne de sécurité et de défense commune*, Bruylant, Bruxelles, 2010, pp. 299 et sv. ; Jean-Pierre MAULNY et Bastien NIVET, « Les acteurs et réseaux de la Politique européenne de sécurité et de défense », dans Les Documents du C2sd n°97, Paris, 2008.

⁶⁸ Cf. Alain SPOIDEN, « L'action du Collège européen de sécurité et de défense (CESD) », dans André Dumoulin et Philippe Manigart (dir.), *Op.cit.* pp. 151 et sv. ; Sylvain PAILE, « L'Erasmus militaire dans sa dixième année : un élan, des relances », dans *Revue de Défense nationale*, Paris, janvier 2018 ; Yves POZZO di BORGIO, *PESD : formation européenne et projet d'Erasmus militaire*, document C/2041, Assemblée de l'UEO, Paris, 7 mai 2009 ; Hans-Bernhard WEISSERTH et Dan TRIFANESCU, « Promoting a European Security Culture », dans *Impetus*, n°5, Bulletin of the EU Military Staff, Brussels, spring/summer 2008, pp. 11 et sv.

⁶⁹ Pour une lecture des théories politiques au sujet de l'intégration européenne, cf. René SCHWOK, *Théorie de l'intégration européenne*, Montchrestien, Paris, 2005. Cf. aussi Gétard-François DUMONT, *Les racines de l'identité européenne*, Economica, Paris, 1999 ; Mario TELO, *L'Etat et l'Europe. Histoire des idées politiques et des institutions européennes*, Cortext université, Millau, 2005 ; Jean-Marc FERRY, *La question de l'Etat européen*, Gallimard, Paris, 2000. Cf. aussi Thierry BALZACQ et Frédéric RAMEL (dir.), *Traité de relations internationales*, Les Presses de Sciences Po, Paris, 2013.

⁷⁰ Cf. « A Summer Course on European Security Culture and national Traditions », EUISS-Cambridge Summer School, Cambridge, 14-17 July 2009.

Rayroux⁷¹, cette propension à tenter de répondre au « pourquoi », plutôt que de chercher à résoudre le « comment ».

Les études de Mérand, de Forsberg, d'Olsen ou celles éditées par le C2SD (Bagayoko, Irondelle, Nivet)⁷² abordent maintenant la question des réseaux, des interactions entre élites de la PESD, celle des indicateurs de socialisation et des facteurs d'internalisation de l'euro-péisme dans les instances civiles, politiques et militaires au sein de l'Union. Nous percevons combien ces nouveaux champs de recherche sont pertinents et riches d'interprétations, nonobstant le fait que les acteurs à aborder⁷³ dans ces enquêtes quantitatives et qualitatives ne se laissent pas nécessairement facilement approcher. Outre le fait également que les chercheurs en science politique ont parfois tendance à s'affranchir des apports et méthodologies sociologiques pourtant ô combien utiles dans ces espaces d'étude et d'enquête.

D'évidence, l'étude de la culture de la PESD/PSDC est porteuse d'interrogations autant pour elle-même que pour la manière dont il faut appréhender socio-culturellement l'Eurocorps. Elle est aussi pluridimensionnelle car elle peut être abordée soit dans son fonctionnement interne (les acteurs et leurs interactions individuelles pour construire subtilement cette culture par socialisation, enculturation, affinités électives, complicités objectives et subjectives, éléments affectifs), soit dans les processus identitaires des opinions publiques dans son rapport à la sécurité-défense européenne (*Eurobaromètres*)⁷⁴, soit par l'édification des cadres organes de formation civilo-militaire (Collège européen de sécurité et de défense, le processus de l'« Erasmus militaire », les règles normatives des militaires européens), soit par l'intégration du concept de sécurité nationale dans les traités⁷⁵, soit par les processus d'échanges et d'euro-péanisation lors des missions sur le terrain⁷⁶. À cet égard, relevons qu'il n'existe pas de questions types à propos de l'Eurocorps dans les eurobaromètres de la Commission.

Lors de sa remise de prix à Aachen, le 17 mai 2007, Javier Solana, alors Haut Représentant pour la PESC, affirmait qu'une relation de causalité existe entre la façon dont

⁷¹ Antoine RAYROUX, « Vers une logique de socialisation au sein de la PESD ? Perspectives théoriques et exemple du Comité politique et de sécurité », séminaire de recherche doctorale, ULB, Bruxelles, 5 décembre 2008.

⁷² Cf. Frédéric MERAND, *European Defence Policy : Beyond the Nation State*, Oxford University Press, Oxford, 2008 ; Bastien NIVET, La défense dans les débats publics en Europe, *Les Documents du C2SD*, n°71, Paris, 2004; Bastien IRONDELLE et Martial FOUCAULT, *Opinion publique et sécurité en Europe : une approche comparative*, Paris, CEVIPOF-Sciences Po / CNRS, Rapport d'étude pour le C2SD-SGA, ministère de la défense, 9 janvier 2008; Niagalé BAGAYOKO, Les officiers français et la construction européenne : l'euro-péanisation du point de vue des acteurs de la défense, *Les Documents du C2SD*, n°77, Paris, 2005.

⁷³ Cf. par exemple les actes de la journée d'étude sur « L'euro-péanisation de la défense. Acteurs et processus », C2SD, Paris, 1 décembre 2008.

⁷⁴ Cf. Philippe MANIGART et Mathias BONNEU, « Enseignements des eurobaromètres », dans André Dumoulin et Philippe Manigart (dir.), *Opinions publiques et Politique européenne de sécurité et de défense commune*, Bruylant, Bruxelles, 2010, pp. 235 et sv.

⁷⁵ Patrice CARDOT, « La sécurité nationale dans le Traité de Lisbonne », Europe Documents, dans *Bulletin quotidien Europe* n°2494-2495, Agence Europe, Bruxelles, 18 juin 2008.

⁷⁶ Cf. Delphine RESTEIGNE, *Vers une analyse sociologique des opérations militaires multinationales : regards croisés en Afghanistan, en Bosnie et au Liban*, thèse de doctorat, ULB-ERM, Bruxelles, juillet 2009 ; Virginie THOMAS, *La question des langues dans les missions de Petersberg*, ULB, mémoire de MA in International Politics, Bruxelles, 5 mai 2003 ; Claude WEBER, « L'Eurocorps : l'expérience d'une quotidienneté multinationale », dans *Les Champs de Mars*, n°14, Paris, 2003, pp. 5 et sv.

nous nous définissons et celle dont nous agissons à l'extérieur, entre l'identité européenne⁷⁷ et la politique étrangère, entre le comportement et ce que nous sommes. Les travaux engagés au sein du Collège européen de sécurité et de défense (CESD) participent d'ailleurs indirectement à ce processus d'enculturation philosophico-doctrinale.

D'aucuns estiment déjà qu'en devenant « les ambassadeurs » indirects des valeurs démocratiques européennes, les citoyens militaires et policiers européens engagés lors d'opérations européennes seraient soutenus moralement, juridiquement et psychologiquement ; ceci dès l'instant où nous entrevoyons combien les critères de droits de l'homme sont devenus l'élément moteur, l'argumentaire et le cadre normatif du fonctionnement de l'identité européenne et du cadre idéologique de bon nombre de réflexions sur les missions de maintien de la paix. L'Union européenne s'attache ainsi à mettre en avant les grandes valeurs humanistes et éthiques que sont la démocratie⁷⁸, les droits de l'homme, l'État de droit⁷⁹, tout en « flirtant » avec le concept de sécurité humaine des Nations unies.

D'une certaine manière, ces valeurs reprises dans les documents européens adoptés par les États membres sont des éléments propres à un identitaire général interne européen mais qui peuvent être également les référents permettant de déterminer le degré d'engagement et le discours de légitimation en cours de gestion de crise dans l'espace externe à l'UE. Aussi, la PSDC « participe de l'affirmation de l'identité de l'UE sur la scène internationale comme pourvoyeur de sécurité »⁸⁰, tout comme l'Eurocorps dont la sémantique renvoie pour le citoyen à l'idée d'Europe sinon à celle « d'armée européenne », certes involontairement usurpée.

Mais si la culture de la PESD se construit par briques, il ne peut être question encore de culture stratégique, mais plutôt de l'addition et des interactions entre cultures militaires

⁷⁷ À propos de l'identité européenne, cf. Alessia BIAVA, *Vers une culture stratégique européenne ?* Academia L'Harmattan/Université de Genève, 2011 ; Michael BRUTER, *Citizens of Europe ? The Emergence of a Mass European Identity*, Palgrave MacMillan, Basingstoke, 2005 ; François FORET, *Légitimer l'Europe. Pouvoir et symbolique à l'ère de la gouvernance*, Les Presses de Sciences Po., Paris, 2008 ; Gérard-François DUMONT, *Les racines de l'identité européenne*, Economica, Paris, 1999 ; Pascal BONIFACE (dir.), *Quelles valeurs pour l'Union européenne ?*, PUF-IRIS, Paris, 2004 ; Jean-Louis QUERMONNE, *L'Europe en quête de légitimité*, Presses de sciences po, Paris, 2001 ; Bruno TERTRAIS, *Europe/Etats-Unis : valeurs communes ou divorce culturel ?*, Notes de la Fondation Robert Schuman, Paris, octobre 2006 ; Laurent COHEN-TANUGI, *L'influence normative internationale de l'Union européenne : une ambition entravée*, Les notes de l'IFRI n°40, Paris, mars 2002 ; Catherine GUISSAN, *Un sens à l'Europe. Gagner la paix (1950-2003)*, Odile Jacob, Paris, 2003 ; Marcel PAQUAY, *Nous autres Européens*, Ed. de la Différence, Paris, 2004 ; Michael KUHN (ed.), *Who is the European ? A New Global Player*, Peter Lang, Bern-New York, 2007 ; Carole LAGER, *L'Europe en quête de symboles*, Peter Lang, Bern, 1995.

⁷⁸ Cf. Richard YOUNGS, *The European Union and the Promotion of democracy. Europe's Mediterranean and Asian Policies*, Oxford University Press, Oxford, 2001 ; Jan ZIELONKA, « L'Union européenne, agent mondial de la démocratie », dans *Annuaire français de relations internationales 2008*, Bruylant-La Documentation française, Bruxelles, 2008, pp. 427 et sv. Voir aussi les actions du bureau de promotion de la démocratie parlementaire organisées par le Parlement européen (http://www.europarl.europa.eu/pdf/oppd/Page_1/20450_flyer_FR.pdf).

⁷⁹ Judy BATT et Jelena OBRADOVIC-WOCHNIK (Ed.), « War crimes, conditionality and EU integration in the Western Balkans », dans *Chaillot Paper*, n°116, ISSEU, Paris, June 2009 ; Jean-jacques PATRY, *Union européenne et stabilité : un instrument en devenir*, Notes de la FRS, Paris, 15 septembre 2007 ;

⁸⁰ Catherine SCHNEIDER, « Le renforcement de la légitimité de la PSDC » dans Josiane Auvret-Finck (dir.), *Vers une relance de la politique de sécurité de défense commune*, Larcier, Bruxelles, 2014, p. 72.

nationales⁸¹. Quel poids réel des cultures nationales comme atouts ou comme freins à la multinationalisation des interventions extérieures qui se doivent d'être efficaces et légitimes ? Nous pouvons constater que la culture de la prudence (via les *caveats* et les règles d'engagement)⁸² atteint les États en une géométrie variable et inégalitaire. Elle repose sur l'histoire des nations, leur souveraineté, le poids des parlements nationaux sur le contrôle des opérations extérieures et le degré de prise en compte des opinions publiques⁸³ selon la culture militaire et l'histoire nationale des États.

Ainsi, par exemple, la culpabilité allemande issue de la seconde guerre mondiale aboutit à des engagements minimaux⁸⁴ ou à du non-engagement, malgré un débat récent⁸⁵ sur une prise de conscience interne des conséquences négatives de ladite prudence opérationnelle. Cette frilosité opérationnelle n'entraîne pas nécessairement une sous-évaluation de la diplomatie mais elle la fragilise en partie. Certains analystes estiment qu'à propos de l'Allemagne, la « tactique du salami »⁸⁶ opère bel et bien, consistant à faire accepter par l'opinion publique allemande, tranche par tranche, un rôle militaire plus affirmé. De même, le Livre blanc allemand 2016 réitère la volonté de Berlin de « s'engager davantage mais en misant prioritairement sur d'autres moyens »⁸⁷ que militaires. Des changements sont perceptibles mais pas encore dans le registre de la vision française.

Dans le champ franco-allemand, malgré les rapprochements entre l'Élysée et la chancelière Angela Merkel, les interrogations demeurent en termes de culture stratégique différenciée⁸⁸. La culture de retenue des Allemands (classe politique et opinion publique, processus de décision parlementaire très contraignant) - nonobstant la prise de risque en Afghanistan et un engagement plus affirmé en Afrique⁸⁹ - inscrit la défense du territoire

⁸¹ Cf. Delphine RESTEIGNE, *Vers une analyse sociologique des opérations militaires multinationales : regards croisés en Afghanistan, en Bosnie et au Liban*, Op.cit.

⁸² Cf. André DUMOULIN, *Opérations militaires : entre prise de risque, solidarité, souveraineté et « entrée en premier »*, dans *Sécurité & Stratégie* n°121, IRSD, Bruxelles, août 2015, pp. 82 et sv.

⁸³ Ainsi, selon un sondage publié par la télévision allemande ARD, 61% des citoyens allemands seraient opposés à une implication plus grande de la Bundeswehr dans les régions en crise dans le monde.

⁸⁴ William DAVIS, "The public opinion-foreign policy paradox in Germany : integrating domestic and international levels of analysis conditionally", *European Security*, n°3, Taylor and Francis, Routledge, September 2012, pp. 347-369; Xavier PACREAU, « Les conditions juridiques des opérations extérieures allemandes », *Annuaire français de relations internationales 2012*, Centre Thucydide, La Documentation française, Paris, 2012, pp. 389-418.

⁸⁵ Frédéric LEMAÎTRE, « Pour une diplomatie allemande, l'indifférence n'est plus une option », *Le Monde*, 2-3 février 2014 ; Claudia MAJOR et Christian MÖLLING, *La politique de défense allemande en 2014 et au-delà : un changement est-il possible ?* Note du Cerfa n°113, IFRI, Paris, juin 2014.

⁸⁶ Dennis HECK, *La culture stratégique allemande face à la guerre en Afghanistan*, Mémoire de master, ULB, Bruxelles, 6 septembre 2012, p. 19.

⁸⁷ Barbara KUNZ, *Le Livre blanc allemand 2016. La consolidation du « consensus de Munich » et des questions qui persistent*, Notes de l'IFRI, Notes du Cerfa n°134, Paris, octobre 2016, p. 30.

⁸⁸ À propos du fossé des cultures stratégiques entre la France et l'Allemagne, cf. Thierry TARDY, *Europe et défense : indispensable et fragile couple franco-allemand*, Policy paper, Question d'Europe n°455, Fondation Robert Schuman, Paris, 11 décembre 2017, p. 4 ; Dennis HECK, *La culture stratégique allemande face à la guerre en Afghanistan*, Op.cit.

⁸⁹ Cf. Denis TULL, *La coopération franco-allemande au Sahel : conséquences et perspectives du tournant africain de l'Allemagne*, IRSEM, Paris, 27 septembre 2017 ; Daniel KEOHANE, *Le Livre blanc sur la défense allemande de 2016*, CSS n°201, Zurich, 2016, p. 2.

comme essentielle. La France y inclut les interventions extérieures et met en avant ses intérêts extérieurs et sa propension à entrer en premier avec la rapidité et l'unité de commandement (nation cadre). Malgré les discours coopératifs entre Paris et Berlin lors de la 19^{ème} réunion du Conseil franco-allemand (13 juillet 2017), la France reste perçue comme partenaire dominateur.

Attitude réservée qui peut également apparaître à la carte, dans d'autres capitales, selon les enjeux, les moments « politiques » internes, les choix diplomatiques nationaux et multilatéraux et certaines pressions indirectes provenant des alliances. Les États restent fortement associés à différentes formes de nationalisme⁹⁰ avec l'idée d'identité nationale prise comme ciment majeur et comme référent dans les conflits⁹¹.

Relevons au final que la question identitaire et culturelle à travers les opérations multinationales⁹², les expériences militaires personnelles dans ces espaces ont pour effet, généralement, de favoriser l'adhésion au principe d'ouverture et de légitimité européenne.

Tout comme l'interarmement, la multinationalisation tend aussi - et autant que faire ce peut - à casser en partie les méfiances, réticences et autres habitus culturels des forces nationales au profit d'un rapprochement des nations, de l'unicité et de l'efficacité de la mission et des retours d'expérience, nonobstant les processus de rétention d'information⁹³. Et l'on ne peut avancer en matière de coopération multinationale si les querelles de chapelles, les bureaucraties concurrentes et les rivalités intercomposantes polluent chaque institution militaire nationale.

La multinationalisation favorise l'ouverture linguistique⁹⁴, culturelle et socio-militaire entre les unités, plus particulièrement au niveau des quartiers généraux, mais aussi chez les pilotes, les démineurs ou les médecins « qui possèdent un référentiel de sens d'emblée mobilisable et rencontrent moins de difficultés à travailler directement avec des militaires étrangers »⁹⁵. Elle crée naturellement les conditions d'un partage d'expériences. Cependant, la confrontation des cultures et des langues, des statuts et des idées, peut devenir une richesse autant qu'un obstacle⁹⁶. Dans tous les cas, on observe l'influence des identités

⁹⁰ Cf. Anthony SMITH, *National Identity*, University of Nevada Press, 1991 ; Benedict ANDERSON, *L'imaginaire national*, La Découverte, Paris, 2006 ; Ernest Gellner, *Nations et nationalisme*, Payot, Paris, 1989.

⁹¹ Michael IGNATIEFF, *L'honneur du guerrier*, La Découverte, Paris, 2000, p. 33-72.

⁹² Paul KLEIN, *Armed forces and multinationality. Experiences from multinational collaborations in Europe*, Nomos Verlag, Baden-Baden, 2001.

⁹³ Cf. à ce sujet, Alice PANNIER, *Leçons opérationnelles et coopération interalliée : état des lieux et voies d'amélioration*, IRSEM, Paris, 8 décembre 2017. Selon général Guy Buchsenschmidt, les conflits culturels se situent pour l'essentiel de registre inter-personnel étroit pour des motifs souvent psychologiques ou de caractère (Entretien à l'ULg avec le général Guy Buchsenschmidt, ancien Former Eurocorps Commander, 6 mars 2018).

⁹⁴ Au sein de l'allemand, l'espagnol, le français et le néerlandais sont les langues officielles. L'anglais est la langue opérationnelle. Reste que pour le général belge Guy Buchsenschmidt, ancien commandant de l'Eurocorps entre juin 2013 et juin 2015, l'usage d'une langue commune de travail n'est possible qu'au niveau d'un certain échelon.

⁹⁵ Delphine RESTEIGNE, Interview, « Opérations multinationales. Quelles contraintes pour les armées ? », *DSI* n°78, Areion, Paris, février 2012, p. 47.

⁹⁶ Citons les particularismes nationaux (tenues, équipements, insignes, badges, distinctions honorifiques. Cf. aussi Frédéric CHARILLON, « Européaniser la défense : les enjeux sociologiques, politiques et intellectuels

professionnelles militaires individuelles (spécialisation, arme, localisation) sur la perception de la défense européenne mais aussi l'étude des trajectoires de carrière, politique de rotation et de formation, promotions, affectations, soldes différenciées, etc. .

d'un projet inédit », dans *Les Champs de Mars* n°16, La Documentation française, Paris, 2004, p. 16 ;
« L'Eurocorps : ni grande armée, ni troupe théâtrale », dans *Courrier international* n°270, Paris, 4-10 janvier 1996, pp. 31-33.

Partie 2 : L'avenir de l'Eurocorps : prises de position politico-militaires

Les prises de position des gouvernements sur la question de l'Eurocorps sont assez rares aujourd'hui. D'une part parce que les priorités sécuritaires sont concentrées sur les questions terroristes et sur les défis posés par la politique russe à l'égard de l'Europe. Le tropisme otanien est fortement mis en évidence. D'autre part, comme par le passé, l'Eurocorps est englobé « involontairement » dans des débats plus larges sur l'avenir de la défense européenne et de la PSDC. Enfin, le caractère intergouvernemental dans le fonctionnement de l'Eurocorps (cinq nations-cadres) et sa place dans la multinationalisation des forces européennes rendent plus complexes ou délicates les positionnements des acteurs politiques. L'Eurocorps n'est pas la PSDC de l'Union européenne !

À contrario, certains observateurs en interne estiment que l'Eurocorps devrait s'imposer comme étant le quartier général privilégié pour les opérations militaires de l'Union européenne ou être employé dans le cadre de l'article 44 du Traité sur l'UE.

Pour le général belge Buchsenschmidt, alors commandant de l'Eurocorps (COMEC), « il est plus que temps de se débarrasser d'un paradigme de « guerre froide » qui veut que l'on considère l'Eurocorps, de façon réductrice, comme un QG de corps d'armée destiné à mener des opérations de haute intensité, avec un effectif de près de 60.000 hommes ». Il doit plutôt être considéré comme un « réservoir de structures de commandement » capable de balayer l'ensemble du spectre des missions possibles, scénarios diversifiés et modularité obligatoire⁹⁷.

Pour Karl von Wogau, secrétaire général du *Kangaroo Group* (think tank) et ancien président allemand de la sous-commission sécurité-défense du Parlement européen, l'Eurocorps doit être mis à la disposition permanente de l'Union européenne et pour devenir ainsi le quartier général préféré pour les opérations militaires conduites au titre de la PSDC. L'avantage venant ici de la réactivité plus forte dès lors que le Corps européen est multinationalisé⁹⁸.

Il faut également reconnaître que le différentiel de moyens et d'ambitions des nations-cadres ne facilitent pas les choses, tout comme la répartition des postes. Paris tente de renforcer les liens sécuritaires avec Berlin, l'Eurocorps étant un des outils de cette visibilité-là mais loin d'être le seul et le premier. Dans un document commun publié en septembre 2016, Paris et Berlin proposaient de renforcer l'Eurocorps sans plus de détails.

Par la suite, le discours du président Macron à la Sorbonne⁹⁹ pose les jalons d'États qui veulent aller plus vite et plus loin, sorte de réponse à la frustration d'une Coopération

⁹⁷ *DBriefing* n°1, Ministère belge de la Défense, Bruxelles, janvier 2014, p. 3.

⁹⁸ *Europe diplomatie & défense* n° 890, Agence Europe, Bruxelles, 19 mai 2016 ; Karl von WOGAU, « The future of the Eurocorps », dans *The European Security and Defence Union*, n° 24, ProPress Publishing Group, Brussels, 2016, p. 21.

⁹⁹ *Initiative pour l'Europe – Discours d'Emmanuel Macron pour une Europe souveraine, unie, démocratique*, www. Elysee.fr, 26 septembre 2017.

structurée permanente (CSP) adoptée fin 2017 mais par trop inclusive : pratiquement tous les États de l'UE en sont. Il peut s'agir pour la France de jouer aussi dans un cadre plus étroit avec les Espagnols, les Britanniques, les Danois et...les Belges dans cette nouvelle ambition opérationnelle plus réactive, hors du cadre institutionnel de l'UE¹⁰⁰. Quant à l'Allemagne, elle pourrait ne pas être associée au vu des contraintes parlementaires. Pour Daniel Keohane, « les coalitions militaires ad hoc pourraient se révéler incompatibles avec la Loi fondamentale de l'Allemagne »¹⁰¹.

Parallèlement, avec le sommet franco-britannique de Standhurst¹⁰², Paris veut renforcer les liens existant avec le Royaume-Uni en revivifiant les accords de Lancaster House en matière de projection en premier (CJEF) et de coopération opérationnelle et technologique ; Londres souhaitant de son côté avoir « le pied dans la porte » de la défense européenne, malgré le Brexit. Accords bilatéraux qui sont aussi une marque de fabrique hexagonale. Cette recherche d'un équilibre entre le partenaire allemand et le partenaire britannique qui jalonne les choix géopolitiques et géostratégiques français laisserait peu de place à des réflexions sur l'avenir du l'Eurocorps.

En France, la réflexion sur l'avenir de l'Eurocorps est immanquablement associée indirectement à la restructuration décidée récemment des quartiers généraux de l'Alliance atlantique¹⁰³. Une réflexion a été entamée à ce sujet avec la question complexe des choix à prendre en matière de répartition des personnels dans tous les états-majors impliqués (Eurocorps, OTAN, UE)¹⁰⁴ sachant que Paris ne va pas – en principe - augmenter ses ressources humaines à l'Eurocorps. La question sera dès lors de savoir qui va « combler les

¹⁰⁰ La France se propose ainsi de lancer de nouvelles dynamiques : l'Initiative européenne d'intervention (IEI), avec les partenaires disposant des capacités militaires et de la volonté politique pour s'engager à ses côtés, complètera (souligné par nous) ainsi les relations bilatérales de défense structurantes avec l'Allemagne et le Royaume-Uni. Elle permettra de développer une culture stratégique partagée entre Européens qui, si la situation l'exige, seront plus à même de s'engager ensemble demain. Au début de la prochaine décennie, l'objectif est que les Européens disposent d'un corps de doctrine commun, de la capacité à intervenir ensemble de façon crédible, et des instruments budgétaires communs adaptés. »

Cf. André DUMOULIN, *L'Initiative européenne d'intervention. Enjeux et supports*, E-note n°25, IRSD, Bruxelles, 2 mars 2018.

¹⁰¹ Daniel KEOHANE, *Op. cit.*, p. 4.

¹⁰² Nicolas GROS-VERHEYDE, « La défense et la sécurité, enfant chéri du sommet franco-britannique de Standhurst », www.club.bruzelles2.eu, 18 janvier 2018 ; ¹⁰² Nicolas GROS-VERHEYDE, « Paris s'engage,... », www.club.bruzelles2.eu, 19 janvier 2018 ; *Le Monde*, 18 janvier 2018.

¹⁰³ Il s'agit d'un nouveau commandement pour la protection des lignes de communication entre l'Amérique du Nord et l'Europe ainsi qu'un nouveau commandement pour l'organisation du mouvement de troupes et d'équipements sur le continent européen. Dans les deux cas, ils sont le reflet de la perception de la menace face à la crise russo-ukrainienne. Les besoins seraient estimés à 1.300 personnels supplémentaires contre 6.800 aujourd'hui.(cf. aussi Rose GOTTEMOELLER, Deputy Secretary General NATO, Interview, *Jane's Defence Weekly*, London, 24 January 2018, p. 34).

¹⁰⁴ En Belgique également la question de pouvoir occuper les grands états-majors est essentielle en termes diplomatiques, participation opérationnelle et retour d'expérience. Parfois, en cas de une non-occupation, la Défense prévoit d'envoyer des renforts pendant les phases préliminaires au déploiement, ainsi que les périodes nommées « standby ». Des contributions supplémentaires sont toujours possibles via le procesus de génération de forces, en cas de montée de crises (*Bulletin des questions et réponses écrites*, Chambre des Représentants, Bruxelles, 6 octobre 2017, p. 608).

trous » suite au départ (partiel) annoncé des Polonais. Les QG sont de grands consommateurs de ressources humaines au moment où les armées européennes réduisent leur personnel¹⁰⁵.

Lors d'une réunion organisée le 4 février 2016 à Strasbourg par la sous-commission « sécurité-défense » du Parlement européen, le lieutenant général espagnol Alfredo Ramirez, alors commandant du corps européen, a estimé que l'Eurocorps pourrait devenir le QG privilégié de l'Union européenne, dès lors que des « QG intégrés comme le Corps européen apparaissent comme le type de réponse le plus adéquat ». Il peut devenir « le modèle à une intégration progressive des capacités militaires en Europe », rappelant par ailleurs que « l'autonomie opérationnelle de l'Eurocorps et sa capacité à mener plusieurs opérations concomitantes tant au niveau de la planification que de l'exécution » le caractérisent. Une meilleure pédagogie et un profilage plus politique de l'Eurocorps furent défendus par le général espagnol, considérant par ailleurs tout l'intérêt à se « caler sur les engagements de l'UE »¹⁰⁶.

Même si début 2018, aucune décision officielle n'a été prise sur le Corps européen, plusieurs scénarios peuvent être envisagés : en faire un OHQ statique à Strasbourg avec une forte charge symbolique¹⁰⁷ ; le laisser en l'état ; le rendre plus visible en créant une cellule Eurocorps au sein du SEAE via le *Military Planning and Conduct Capability* (MPCC), lancer une campagne visant à augmenter le nombre de nations-cadres en son sein.

Parallèlement, au travers de la CSP, Paris va mobiliser ses moyens pour contribuer les projets de mobilité militaire, soutien dans les opérations, logistique et réaction rapide ; tout éléments favorisant une forme d'autonomie stratégique et indirectement pouvant servir l'Eurocorps. En outre, dans la *Décision (PESC) du 11 décembre 2017 établissant une coopération structurée permanente (CSP) et fixant la liste des États membres participants*¹⁰⁸, il y est dit, en annexe II sur la liste des engagements, s'agissant de l'interopérabilité des forces, que « les États membres sont résolus à (...) développer l'interopérabilité à leurs forces en (...) améliorant les structures multinationales en rejoignant les principales structures actuelles et futures¹⁰⁹ de l'action extérieure européenne » et à y jouer un rôle actif, dont...l'Eurocorps.

Parmi les contraintes et les difficultés de l'Eurocorps, relevons l'absence de continuité de la politique à chaque changement de commandement des quatre¹¹⁰ des cinq nations cadre¹¹¹, la mobilité du personnel (1 tiers), la moindre préparation des personnels du QG aux missions non exécutives de l'UE (cf. Mali) autant que leur absence durant environ un an à

¹⁰⁵ Entretien avec Capitaine de Vaisseau Luc Jouvance et le Colonel Frédéric Pesme, Ministère français de la Défense, Balard, Paris, 18 janvier 2018.

¹⁰⁶ *Europe diplomatie & défense* n°863, Agence Europe, Bruxelles, 11 février 2016, p. 4.

¹⁰⁷ Relevons l'édification au sein du périmètre de l'Eurocorps d'un bâtiment multifonctionnel en dur pour 100 personnels environ (téléconférence classifiée, direction d'exercice) alors sous le commandement du Belge, le général Guy Buchsenschmidt.

¹⁰⁸ *Journal officiel de l'Union européenne*, L 331, Bruxelles, 14 décembre 2017, p.73.

¹⁰⁹ Sont cités aussi l'EUROMARFOR (force maritime Méditerranée), l'EUROGENDFOR (gendarmeries européennes), MCC-E/ATARES/SEOS (mouvement de coordination centre-Europe).

¹¹⁰ Le Luxembourg n'est pas concerné vu la taille du pays.

¹¹¹ Entretien avec le colonel Jean-Albert Legros, 15 janvier 2018.

Strasbourg¹¹². De plus, nous pouvons constater « le manque d'intérêt des nations pour faire de l'Eurocorps un QG interarmes »¹¹³, les conséquences de la concurrence entre QG et la question associée du coût (frais logement à charge de la défense ; primes d'éloignement) et de la rareté des permanences sur place¹¹⁴ ou la difficulté à le penser comme futur véritable QG stratégique militaire et civil européen au service de l'UE.

Une fenêtre d'opportunité pour de nouvelles ambitions est bel et bien là. La question demeure et reste celle de la volonté politique.

¹¹² Entretien à l'ULg avec le général major belge Pierre Gérard, Deputy Commander HQ Eurocorps, 2 mars 2018. Il faut compter 3 mois de préparation, le temps de la mission sur le terrain et plusieurs semaines de congé en aval.

¹¹³ Entretien à l'ULg avec le général Guy Buchsenschmidt, ancien Former Eurocorps Commander, 6 mars 2018

¹¹⁴ *Ibid.* La Belgique décida de descendre de 150 à 90 les places dans des postes internationaux.

Conclusion générale

L'Eurocorps fut d'abord un outil politique et symbolique (réconciliation franco-allemande puis « dimension carolingienne ») avant de devenir un outil militaire utilisé par moments et de manière de plus en plus flexible et modulaire.

L'avenir de l'Eurocorps repose au final sur le poids des deux acteurs principaux qui font cependant reposer leur politique de défense sur des doctrines opposées : la France jouant sur une stratégie autonome d'ambition mondiale, l'Allemagne en stratégie défensive intégrée¹¹⁵. Quel est l'avenir de l'Eurocorps dès lors que la France et l'Allemagne ont des représentations différentes de la PSDC et de l'OTAN et que leurs cultures militaires ne sont pas en calque ? Comment penser le Corps européen face à la multiplication des quartiers généraux nationaux multinationalisables et les QG de l'OTAN ?

Aujourd'hui, il semble qu'il n'y ait pas de volonté politique de faire de l'Eurocorps un outil avant-gardiste. Il y a bien statut quo et volonté de maintenir le bon « balancement » entre l'UE et l'OTAN. Au-delà, l'Eurocorps a une grande capacité d'expériences et peut être un outil au service de l'UE, de l'OTAN ou de l'ONU. Il peut être aussi un outil, capable d'entrer en premier et aussi offrir une capacité de projection de QG et pourrait être élargi comme véritable QG stratégique civilo-militaire et à capacité interarmées.

De toute évidence, la clef pour de nouvelles ambitions pour l'Eurocorps devra déverrouiller les réticences françaises et allemandes qui donnent priorité à leur propre QG multinationalisable. Les nouvelles tensions avec l'Est peuvent également affaiblir les audaces autour de ce QG au profit d'une orientation atlantiste faisant en sorte que ce soit les grands QG de l'OTAN qui soient en première ligne et prioritaire, symboliquement, politiquement et en priorité d'effectifs à alimenter.

¹¹⁵ Henning RIECKE, *L'Allemagne et l'OTAN*, Note du CERFA n°53, IFRI, Paris, mars 2008.

Recommandations

1. L'Union européenne doit mieux apprécier l'intérêt à mobiliser l'Eurocorps pour des opérations à la carte nonobstant le processus de décision intergouvernemental au sein des nations cadres.
2. Augmenter le nombre de personnels des composantes Air et Mer à Strasbourg (joint).
3. Envisager une transformation vers une structure de commandement qui serait mieux adaptée aux ambitions exprimées dans la PSDC, notamment en configuration civilo-militaire et interarmes.
4. Amélioration à apporter dans le domaine de la politique de communication publique belge visant à mieux faire connaître l'Eurocorps.
5. Mieux gérer la communication nationale sur l'existence et le rôle de l'Eurocorps, y compris la clarification de son positionnement politico-militaire afin de contrer les confusions autour de la notion « d'armée européenne », afin de déconstruire les idées reçues à son sujet.
6. L'expérience acquise par les officiers belges en poste à Strasbourg doit encore mieux profiter à la hiérarchie militaire belge par une implication desdits officiers au sein de l'état-major belge mais aussi du point de vue pratique lors d'autres missions.
7. Insister auprès des instances européennes de l'existence d'un Eurocorps dont le QG peut parfaitement être projeté au service de la PSDC.
8. Malgré les sollicitations en terme de présence dans les autres QG, maintenir les personnels belges adéquats au sein de l'Eurocorps, vu son statut à la fois euro-symbolique et ses capacités opérationnelles.

Annexe 1 : Déclaration sur la création d'un corps d'armée franco-allemand à vocation européenne (Conseil franco-allemand de défense et de Sécurité, Sommet de la Rochelle, 22 mai 1992) (extraits)

La France et l'Allemagne soulignent leur volonté de tirer ensemble les nécessaires conclusions des modifications intervenues dans le cadre général des conditions de la sécurité en Europe et d'assumer ainsi leur responsabilité historique pour faire progresser l'intégration européenne.

Dans cet esprit, le Conseil franco-allemand de défense et de sécurité a décidé de donner à la coopération franco-allemande en matière de sécurité et de défense une impulsion nouvelle, dans une perspective à la fois européenne et atlantique.

À cet effet, nos deux pays sont déterminés à pousser d'un commun accord le développement d'une Identité européenne de sécurité et de défense au sein de l'Alliance dans le cadre de sa rénovation et à placer le partenariat transatlantique avec les États d'Amérique du Nord sur une base nouvelle et solide.

Dans le cadre de l'Union européenne, nos deux pays oeuvreront ensemble en faveur de la concrétisation d'une politique européenne de défense commune et de l'insertion à terme de l'UEO dans l'Union européenne.

Les institutions européennes et atlantique ont vocation à s'élargir. Nos deux pays participeront activement à la définition des conditions dans lesquelles les nouveaux États membres et les divers partenaires seront associés, chacun en ce qui le concerne, à l'accomplissement en commun des missions de défense collective de l'Alliance et des missions de gestion de crise menées sous la responsabilité de la communauté des Nations.

Le présent concept franco-allemand en matière de défense et de sécurité constitue le cadre pour la poursuite du développement des relations bilatérales entre la France et l'Allemagne en matière de défense et de sécurité. Le concept repose essentiellement sur les quatre éléments suivants : - la définition des objectifs communs pour nos politiques de sécurité et de défense ; - une analyse commune de l'environnement et du cadre de sécurité de nos pays ; - une approche commune pour la stratégie et les missions des forces armées ; - des directives communes pour la coopération militaire, y compris la constitution de capacités militaires communes, et pour la politique d'armement.

Les instances de la coopération du Conseil franco-allemand de défense et de sécurité veilleront, dans leurs futurs travaux visant à intensifier la coopération dans le domaine militaire et en matière d'armement, à se référer à ce concept commun ainsi qu'aux directives fixées par le Conseil.

I - La France et l'Allemagne : une communauté de destin et d'intérêts

La communauté de destin qui unit la France et l'Allemagne repose en particulier sur un consensus concernant les questions fondamentales stratégiques et de société. La France et l'Allemagne considèrent la sécurité intérieure et extérieure comme des missions centrales de l'État, dont l'accomplissement exige l'implication de toute la nation, notamment de la jeunesse.

1.1. Nos intérêts de sécurité sont de plus en plus inséparables

Les progrès de l'intégration européenne renforcent les liens politiques, économiques, commerciaux et sociaux entre nos pays, à un point tel que leurs intérêts de sécurité deviennent inséparables. La France et l'Allemagne, membres de l'Union européenne, de l'Alliance atlantique et de l'UEO, sont au coeur de ce réseau de solidarités, par leur position géographique, leur poids démographique et économique et leur engagement ancien en faveur de la construction européenne.

1.2. Des objectifs communs

La politique de sécurité et de défense définie en commun par nos deux pays a pour objet : d'assurer l'intégrité de nos territoires nationaux, le libre exercice de notre souveraineté et la protection de nos citoyens ; - de renforcer de manière coordonnée notre contribution aux alliances militaires chargées en Europe de la défense collective (Alliance atlantique, UEO) ; - de préserver et renforcer la stabilité du continent européen et des zones qui le bordent, y compris le bassin méditerranéen, ainsi que celle des espaces essentiels à l'activité économique et la liberté des échanges de nos pays ; - de contribuer, dans le monde, à la préservation de la paix et de la sécurité internationale conformément aux principes de la Charte des Nations unies et aux objectifs de la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union européenne ; en nous concertant sur le degré d'engagement auquel chacun est prêt pour prévenir et maîtriser les crises ; en assumant de manière coordonnée nos responsabilités au sein des Nations unies.

2.2. Un cadre commun

Nos deux pays inscrivent de concert leur politique de défense et de sécurité dans le cadre des principes de la Charte des Nations unies et de l'OSCE. La France soutient l'accession de l'Allemagne au Conseil de sécurité des Nations unies.

L'Alliance demeure une garantie indispensable pour la stabilité et la sécurité de l'Europe. Depuis près de cinquante ans, cette institution, qui incarne le lien transatlantique, a fait la preuve de sa valeur politique et militaire. Nous entendons rénover l'Alliance, afin qu'elle demeure un outil militaire efficace dans le nouveau contexte stratégique, que le maintien du lien transatlantique soit assuré sur la base d'un partenariat durable avec les États-Unis d'Amérique, que l'identité européenne de défense et de sécurité et la capacité des Européens d'agir de façon indépendante et solidaire soient assurées.

Nous entendons promouvoir la mise en place, sous l'égide du Conseil européen, d'une politique européenne de défense commune. Pour nos deux pays, l'Union européenne doit constituer une communauté solidaire, y compris dans le domaine de la défense. C'est pourquoi nous nous engageons pour la réalisation de la perspective de défense du Traité sur l'Union européenne. Dans cet esprit, nos deux pays partagent l'objectif d'une insertion à terme de l'UEO dans l'Union européenne. Les Européens doivent pouvoir mener, y compris avec les moyens de l'Alliance, une opération sous leur propre responsabilité.

Nos deux pays encouragent la mise en place d'un cadre de sécurité fondé sur la coopération, englobant tous les États d'Europe. Outre l'ancrage euro-atlantique, une coopération étroite avec nos voisins de l'Est et du Sud apparaît de plus en plus nécessaire pour la sécurité européenne.

La solidarité européenne est d'abord pour nos deux pays leur relation privilégiée en matière de défense, fondée sur le Traité de l'Elysée du 22 janvier 1963 et le protocole de 1988, qui crée le Conseil de défense et de sécurité. Cette ambition est à l'origine de plusieurs réalisations communes, tant dans le domaine militaire que dans le domaine industriel. Le Conseil de défense et de sécurité doit devenir l'instrument privilégié de la définition d'une politique de défense commune franco-allemande.

III - Une approche stratégique commune

3.1. Pour une conception commune du rôle de nos forces armées

Dans une Europe dont la sécurité s'est améliorée, la défense du territoire et de l'Alliance, ainsi que l'importance accrue de la gestion préventive et efficace des crises, forment le cadre de référence des missions de nos forces armées. Pour ces missions, il est nécessaire de disposer d'une large gamme de capacités de réaction, pour agir dans un cadre géographique élargi.

Nos deux pays attachent une grande importance à la mise en oeuvre d'une stratégie de prévention des conflits de toute nature, pouvant mettre en cause leurs intérêts vitaux ou leurs intérêts de sécurité. Cela implique la constitution de moyens de renseignement stratégique afin de disposer d'une capacité autonome d'appréciation des crises. La protection de nos territoires nationaux contre les menaces militaires ou toute forme d'atteinte à la sécurité demeure fondamentale. A cet égard, nos deux pays ont une conception globale de leur défense, qui vise à les prémunir contre toutes les formes d'agression. La paix et la stabilité en Europe sont déterminées de façon décisive par les capacités du dispositif global pour la défense du territoire et de l'Alliance. Celles-ci dépendent de la qualité des forces armées immédiatement disponibles, mais aussi de leur capacité à remonter en puissance et à reconstituer des forces.

La défense collective repose sur une combinaison entre forces conventionnelles et forces nucléaires adaptée à la nouvelle donne stratégique. La garantie suprême de la sécurité des Alliés est assurée par les forces nucléaires stratégiques de l'Alliance, en particulier celles des États-Unis ; les forces nucléaires indépendantes du Royaume-Uni et de la France, qui remplissent un rôle de dissuasion qui leur est propre, contribuent à la dissuasion et à la sécurité globales des Alliés. Nos pays sont prêts à engager un dialogue concernant la fonction de la dissuasion nucléaire, dans le contexte de la politique de défense européenne. L'ensemble de nos forces conventionnelles, y compris les forces de réaction projetables, restent prioritairement disponibles pour la défense principale des Alliés au titre des engagements résultant des traités de Bruxelles modifié et de Washington. Le Corps européen, grande unité européenne multinationale désormais opérationnelle, créé à l'initiative de nos deux pays, illustre cet engagement conjoint au service de la défense collective. Nos deux pays entendent en outre contribuer activement à la préservation de la paix et de la sécurité internationale. Ils peuvent ainsi être amenés à participer, sous des formes très variées, à des missions diverses de gestion de crise, pour des opérations autorisées par le Conseil de sécurité des Nations Unies ou sous la responsabilité de l'OSCE, dans le cadre de l'Alliance ou de l'UEO.

La possession de moyens militaires rapidement disponibles et projetables en Europe et hors d'Europe, capables de s'intégrer aisément au sein de dispositifs multinationaux, est donc essentielle. De tels moyens sont nécessaires aussi bien pour la défense collective que pour les missions de gestion de crise.

3.2. Pour une plus grande complémentarité entre nos forces armées

La coopération franco-allemande dans le domaine de la sécurité et de la défense, inscrite dès le départ dans une perspective européenne, a atteint une qualité particulière. Elle trouve son expression dans plusieurs réalisations communes, dans le domaine de la coopération militaire, de la coopération en matière d'armement et dans le domaine de l'observation spatiale.

Nous entendons par notre coopération préserver et renforcer l'efficacité de nos outils de défense respectifs. Il s'agit de combler leurs lacunes éventuelles tout en recherchant le meilleur rapport coût-efficacité dans la mise en oeuvre de nos politiques de défense, dans le respect du principe de non-duplication des moyens existants. L'accent devra être mis sur les capacités-clefs des forces armées que nous identifierons en commun, notamment : interopérabilité, moyens de commandement, renseignement, transport à long rayon d'action, logistique ...

La recherche systématique de complémentarités conduit à la mise en commun des moyens militaires. Elle pourrait se faire dans les directions suivantes : réflexion sur les missions des forces armées des deux pays, y compris celles des forces multinationales européennes ; - approche commune de la gestion des crises ; - développement des coopérations opérationnelles ; - recherche d'une plus grande souplesse et d'une plus grande adaptabilité dans l'organisation et l'emploi de nos moyens militaires.



Institut Royal Supérieur de Défense
Centre d'Etudes de Sécurité et Défense
30 Avenue de la Renaissance
1000 Bruxelles